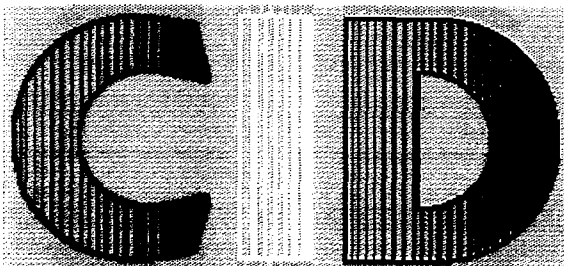


**IMPLICATION DE L'U.E.O.
DANS LE MAINTIEN DE
LA PAIX EN AFRIQUE**

...EPO....CID....EPO....CID....EPO....CID....EPO....CID

Lt FRESKO P.
Col NOUTAIS E.
Lt DRAN B.
Maj RUTTER J.
Cdt LEFEBVRE P.

A central graphic featuring a silhouette of the African continent. The top portion of the continent is filled with the text 'IMPLICATION DE L'U.E.O. DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE'. Below this, a horizontal line contains the repeating text '...EPO....CID....EPO....CID....EPO....CID....EPO....CID'. The bottom portion of the continent is filled with a list of names and ranks: 'Lt FRESKO P.', 'Col NOUTAIS E.', 'Lt DRAN B.', 'Maj RUTTER J.', and 'Cdt LEFEBVRE P.'.

IMPLICATION DE L'U.E.O. DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE

Lcl (Air)	FRESKO Patrick
Col (Bénin)	NOUTAIS Espérant
Lcl (Terre)	DRAN Bruno
Maj (GB)	RUTTER James
Cdt (Air)	LEFEBVRE Patrick

Directeur de l'étude: Col (Terre) PONCET Ministère de la défense
Etude menée en Janvier, Février, Mars 1996

SOMMAIRE

Introduction.....	p: 3
Définition de la mission.....	p: 3
Analyse de la situation	
Historique.....	p: 5
Le contexte.....	p: 6
Le point d'avancement des travaux.....	p: 6
Les différents points de vue.....	p: 7
L'Union de l'Europe Occidentale.....	p: 8
Les intervenants potentiels d'une crise africaine (ONU, ONG, OUA, Affaires Civiles).....	p: 10
La sous région en Afrique.....	p: 12
Conclusions partielles.....	p: 13
Approche des solutions possibles	
Etude de la composition des contingents africains types.....	p: 16
Les possibilités des armées africaines.....	p: 17
Etude de la nature de l'information nécessaire à la prévention et à la gestion des crises.....	p: 19
Organisation du commandement et processus décisionnel.....	p: 21
Entraînement et formation spécifiques aux divers aspects du maintien de la paix.....	p: 22
Plus-value de l'U.E. et de l'U.E.O.....	p: 25
Plus-values Françaises, Britanniques et Sudafricaines.....	p: 26
Conclusion.....	p: 28
Annexes	
Annexe 1 : pays membres de l'U.E.O.....	p: 29
Annexe 2 : L'U.E.O. et les institutions internationales.....	p: 30
Annexe 3 : Les organisations sous régionales africaines.....	p: 31
Annexe 4 : Catalogue des forces africaines.....	p: 33
Annexe 5 : Tableau récapitulatif des possibilités sous-régionales.....	p: 48
Annexe 6 : Composition d'un contingent type.....	p: 49
Annexe 7 : Processus décisionnel.....	p: 50
Annexe 8 : Résumé des propositions concrètes.....	p: 52
Bibliographie.....	p: 56

IMPLICATION DE L'U.E.O. DANS LE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE

INTRODUCTION

Vous serez sans doute surpris de constater que nous avons changé le titre de cette étude particulière à option dont l'intitulé original était: « U.E.O. et forces inter-africaines ». Il est apparu, au cours de notre approche, que le concept de forces inter-africaines avait été abandonné, jugé trop coûteux et peu réaliste dans le contexte actuel. Nous l'avons donc remplacé par une notion plus générale de « maintien de la paix en Afrique ».

Cette idée qui recouvre deux aspects, la prévention et l'intervention, est au coeur des débats qui ont lieu au niveau international aujourd'hui entre l'O.U.A. et les partenaires impliqués militairement ou économiquement en Afrique.

L'Union Européenne et l'U.E.O. sont parties prenantes des discussions compte tenu des responsabilités importantes qui incombent déjà à un certain nombre de pays européens dans ce domaine. Grâce à l'expérience acquise depuis 1988, l'U.E.O. peut certainement jouer un rôle primordial au niveau de l'aide à fournir au continent dans le cadre d'une politique étrangère et de sécurité commune européenne.

DEFINITION DE LA MISSION

L'O.U.A. disposera dans six mois d'un « centre de résolution des conflits » susceptible à terme d'assurer la prévention, la gestion et de permettre le règlement des conflits éclatants en Afrique. Or en 1994, lors du génocide au Rwanda, il n'a pas été possible de mettre sur pied une force inter-africaine pour conduire une opération décidée par l'ONU.

Cette notion de force inter-africaine permanente a été abandonnée au profit d'un concept de mobilisation de forces à la demande. Il s'agirait de lever dans l'urgence des contingents africains susceptibles d'être engagés ensemble dans une opération de maintien, de restauration ou d'imposition de la paix en vue de l'exécution des mandats de l'O.N.U. en liaison avec l'O.U.A..

L'étude s'attachera à développer les différents aspects suivants:

- structures politico-militaires
- organisation du commandement des forces ainsi mobilisées
- composition de ces dernières et mesures à prendre pour en assurer l'interopérabilité

Il conviendra de réfléchir aux relations qui pourraient s'établir entre les états africains, l'U.E.O., l'U.E., l'O.U.A. et l'O.N.U. dans le cadre de la préparation du soutien et de l'engagement de ces contingents.

ANALYSE DE LA SITUATION

HISTORIQUE

Au mois de juin 1993, l'O.U.A., réunie au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, au Caire, a décidé de créer un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Ses modalités de fonctionnement ont été précisées, au sommet de Tunis en 1994, après la première réunion du bureau de ce « mécanisme », tenue au Caire, les 7 et 8 décembre 1993.

A Addis-Abeba, au mois de juin 1995, la 31ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation continentale africaine a consacré un long débat à l'évaluation de l'application des dispositions concernant ce mécanisme, en regard de conflits qui existaient sur le continent avant 1993 ou qui ont surgi après cette période au Liberia, en Somalie, au Rwanda, au Burundi, en Angola et en Sierra-Léone. Elle a, en outre, réaffirmé son adhésion à l'article 57 de la Charte des Nations Unies, et reconnu que les opérations de maintien de la paix ne relèvent que de la compétence de l'O.N.U..

Sous cet éclairage, une réflexion s'est engagée sur le continent, avec l'appui et les encouragements de certains pays du Nord: La France, le Royaume-Uni, d'autres pays membres de l'Union Européenne, ainsi que les Etats-Unis d'Amérique et le Canada. Des séminaires se sont ainsi tenus à Accra (Ghana), au Caire (Egypte), à Harare (Zimbabwe) et à Gaborone (Botswana). A la suite de ces discussions il est apparu utile d'organiser un séminaire à Dakar sous l'angle particulier des sous-régions. Ce séminaire initié par la France a eu lieu en décembre 1995.

Il s'agissait d'approfondir la réflexion qui s'était engagée dans la direction d'une contribution efficace des sous-régions du continent africain à la conception et à la mise en oeuvre, en relation avec l'O.N.U. et l'O.U.A., des actions de diplomatie préventive et des opérations de maintien de la paix, dans le respect des résolutions du Conseil de Sécurité.

Sous l'impulsion des Etats-Unis d'Amérique, la Belgique s'est proposée pour organiser une conférence à Bruxelles au mois de janvier 96. Ce séminaire, qui rassemblait essentiellement des pays du Nord, des organisations occidentales ainsi que des représentants de l'O.U.A. et de l'O.N.U., s'est donné pour objectif de proposer des mesures concrètes à l'organisation continentale africaine.

LE CONTEXTE

La fin de la guerre froide a marqué la disparition en Afrique de la surenchère idéologique, des soutiens partisans et des coups d'Etat téléguidés de l'extérieur. Cette nouvelle donne a permis à l'O.U.A. de retrouver sa crédibilité sur le continent ainsi qu'au niveau international. Elle a cependant induit d'autres formes d'instabilité. Certains états africains, livrés à eux même, se sont révélés incapables de maîtriser les conflits inter-ethniques ou prenant une coloration faussement nationaliste qui ont éclaté sur leur territoire.

Ces affrontements de nature tribale particulièrement violents ont lieu dans des régions défavorisées où règnent la misère et le sous-développement. Devant l'absence de perspectives d'avenir, les populations semblent plus enclines à suivre les fauteurs de troubles. Le pays est pris alors dans une spirale infernale qui lui enlève toute chance de développement durable.

L'origine et le caractère local de ces crises expliquent que les initiatives régionales sont souvent plus efficaces pour les apaiser que les interventions directes de la communauté internationale.

Dans cet environnement de déclin économique et de conflits larvés ou avérés, l'Afrique se ressaisit. Un nouveau climat politique s'est développé, favorisant les avancées dans la voie démocratique et les initiatives de collaboration régionale sur le plan politique et économique. L'O.U.A. se dit prête à faire face à ses nouvelles responsabilités. Cependant elle ne possède nullement les moyens financiers et logistiques pour affronter les crises qui se développent sur le continent africain.

« Pas plus que la démocratisation ou les choix économiques, la sécurité et la stabilité, dans le nouveau contexte africain, ne peuvent être imposés de l'extérieur. Après avoir vécu le colonialisme et l'impérialisme, l'Afrique se retrouve aujourd'hui pour la première fois maîtresse de son propre destin » nous disait M Erik Derycke Ministre des Affaires Etrangères de Belgique dans son discours d'introduction de la conférence de Bruxelles.

LE POINT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Le mécanisme chargé de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits se concrétise en partie au travers du Centre de Résolution des Conflits ainsi que dans la création d'une force d'intervention rapide composée d'une centaine d'observateurs en mesure d'agir n'importe où sur le continent africain en cas de crise. Les Américains ont déjà donné à l'O.U.A. plus de 2.6 millions de dollars pour le développement de ces projets. Le bâtiment accueillant le Centre de Résolution des Conflits sera opérationnel à Addis-Abeba dans moins de six mois. A l'issue de deux séminaires sur le sujet qu'elle tiendra en janvier et février 96, l'O.U.A. prévoit de transmettre à la communauté internationale ses besoins en équipements spécifiques pour le Centre, mais aussi ceux nécessaires à la réalisation d'un bâtiment destiné à la gestion des capacités militaires.

Au cours du séminaire de Dakar (décembre 95), il est apparu que l'O.U.A. devait conserver son rôle pilote en matière de diplomatie préventive grâce au Mécanisme quelle met en place. Cependant, le niveau sous-régional ne devait pas être négligé pour autant. Des structures appropriées devront être constituées et des passerelles créées avec le Centre de Résolution des Conflits. Il a été également proposé de développer et renforcer la coopération entre l'Organisation continentale et les institutions sous-régionales existantes, mais aussi entre l'O.N.U et tous les intervenants africains.

Un consensus a pu être obtenu sur « le principe de module de forces en attente pour faciliter la mobilisation dans l'urgence de contingents dans un cadre sous-régional, en vue de l'exécution des mandats de l'O.N.U. en liaison avec l'O.U.A. pour le maintien de la paix ».

La conférence de Bruxelles (janvier 95) fixait pour objectif aux pays « donateurs » de trouver des applications concrètes aux intentions qui s'étaient dégagées des derniers séminaires, notamment sur le plan de la coordination de l'aide apportée aux états africains. Il semble qu'elle n'a pas réellement atteint son but. Si un consensus existe sur les principes de base et les actions générales à mener, il semble difficile de concrétiser cette volonté internationale dans les faits tant les intérêts des uns et des autres sont différents et tant les institutions occidentales font encore preuve d'immaturation politique et diplomatique pour être en mesure de jouer un rôle de coordonnateur efficace.

Tous les participants ont convenu de l'importance des échanges d'information entre donateurs, O.U.A. et Etats africains. Cependant, personne ne prétend s'engager rapidement quant aux modalités pratiques concernant ces transferts de données. Des points de contacts seront vraisemblablement définis dans chaque pays et institution concernée pour faciliter la circulation de l'information. Quant à la formation et à l'entraînement, quelques grandes lignes ont été dégagées telles que: développement d'une doctrine commune, interopérabilité, organisation d'exercices inter-africains, mise en place de procédures opérationnelles standardisées. Il a été cependant réaffirmé que la sous-région constituait un cadre approprié pour faciliter la mise en oeuvre de la diplomatie préventive et du maintien de la paix sous l'égide de l'O.U.A. et des Nations Unies.

LES DIFFERENTS POINTS DE VUE

L'O.N.U., qui vient de mettre en place une structure de prévention des crises composée d'équipes d'analystes aidés par un outil informatique performant (Humanitarian Unmanned System), se dit prête à aider l'O.U.A. et se propose de servir de boîte aux lettres dans la circulation de l'information entre les pays donateurs. Elle demande cependant que, dans la constitution des contingents, l'on ne fasse pas de particularisme africain, afin de préserver la possibilité d'engager les troupes ainsi levées partout dans le monde et pas seulement en Afrique.

L'O.U.A. s'attache à promouvoir le développement économique et social, l'ordre démocratique et le respect des droits de l'homme. Elle reconnaît que le maintien de conditions de paix durables reste le seul moyen de sortir de l'impasse actuelle. Elle a précisé qu'elle n'était pas un organisme supranational et que chaque Etat africain dispose de sa souveraineté. Elle revendique son rôle d'acteur principal dans la gestion de la prévention et du maintien de la paix sur le continent sous l'égide de l'O.N.U. et estime que les sous-régions peuvent venir compléter le dispositif mis en place à condition que l'action reste coordonnée au niveau continental.

Le conseil des ministres de l'U.E. s'est mis d'accord récemment sur des principes et un catalogue d'actions qui pourraient être menées au niveau de la politique étrangère et de sécurité commune. Elle serait en mesure de coordonner l'action des pays membres pour la rendre plus cohérente et a demandé à l'Union de l'Europe Occidentale (U.E.O.) d'étudier d'une manière concrète les formes d'assistance qu'elle serait susceptible de fournir à l'O.U.A. et aux Etats africains. Cette dernière ne s'est toujours pas prononcée sur la question.

On est en droit de se demander s'il existe une véritable volonté Européenne d'assumer cette assistance. La France s'est retrouvée bien seule à réagir face au drame rwandais. Depuis, l'U.E.O. s'est dotée, lors du sommet de Lisbonne en 95, d'un « budget d'intervention ». Insuffisant pour couvrir l'ensemble d'une opération dont on ne connaît pas à l'avance l'ampleur, il peut permettre de l'initier sans perdre le temps d'en négocier le financement entre partenaires européens et éviter ainsi à un état membre de se retrouver en situation délicate comme ce fut le cas pour les Français en juin 94. A titre d'exemple, il a fallu 6 mois de négociations entre l'U.E. et l'U.E.O. pour le financement du déploiement sur le Danube de la force de police participant à l'embargo imposé aux Serbes.

La France est certainement l'un des Etats européens les plus impliqués en Afrique avec ses 1500 stagiaires accueillis tous les ans, ses 200 MF de budget coopération, ses 600 assistants techniques répartis dans 20 pays et ses 8 accords de défense. Elle estime que les sous-régions, agissant sous les auspices de l'O.U.A., peuvent fournir une contribution rapide et

significative à la prévention et au maintien de la paix sur le continent. Elle a, en outre, une « approche par la demande » de la coordination des donateurs, c'est à dire que la répartition de l'aide à fournir par les Européens sera étudiée en fonction des besoins exprimés par les Africains.

Les Etats-Unis d'Amérique, pour avoir financé le projet du mécanisme et pour s'investir auprès de l'O.U.A., pensent que cette institution doit jouer un rôle primordial notamment dans les aspects de contrôle et de coordination avec la sous-région. Ils ont, par ailleurs, une « approche par l'offre » plus impérialiste du problème de la cohérence de la participation occidentale. Il s'agira de coordonner ce que les pays du Nord sont en mesure de proposer.

La Russie, absente des débats, voit dans la mise en place de ce mécanisme un moyen de rembourser sa dette « onusienne » en proposant du matériel dont elle dispose en grand nombre depuis l'éclatement de l'empire.

Si un consensus existe sur les principes de base et les actions générales à mener, il semble difficile de concrétiser cette volonté internationale dans les faits tant les intérêts des uns et des autres sont différents. On sent se dessiner une politique internationale du « pas à pas » que l'on pourrait dynamiser et contourner par des initiatives locales (sous régions et pays occidentaux volontaires).

L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

Les problèmes institutionnels

A l'occasion du traité de Maastricht, L'Union Européenne a demandé à l'U.E.O., qui fait partie du développement de l'U.E., d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense. La déclaration de Petersberg est venue concrétiser en juin 1992 cette volonté européenne. Les principales dispositions concernaient:

- l'affirmation d'un rapprochement avec l'OTAN pilier incontournable de la sécurité européenne,
- Le renforcement du rôle opérationnel de l'institution notamment en créant un état-major de planification et en définissant les missions quelle serait susceptible de conduire (humanitaires, évacuation de ressortissants, maintien de la paix, de forces de combat y compris des actions de restauration de la paix)
- la volonté d'élargissement qui permet aux membres de l'OTAN, en qualité de « membres associés », de participer à la planification mais sans avoir le droit de veto réservé aux 10 membres à part entière (cf annexe 1). Les membres de l'U.E. sont acceptés en qualité d'observateurs tandis qu'une ouverture est proposée à certains pays d'Europe centrale ayant appartenu à l'ex-pacte de Varsovie et qui se seraient engagés sur la voie de la démocratie

Il convient quand même de faire remarquer que:

- la volonté d'élargissement à certains pays de l'URSS défunte ne va pas sans poser quelques problèmes diplomatiques au niveau du rapprochement avec l'OTAN (cf annexe 2). L'accueil de ces Etats se fera en même temps dans les deux institutions occidentales ou ne se fera pas.

- alors que les différentes décisions économiques de l'Union étaient accompagnées de la mise en place de moyens financiers ad hoc, aucun budget n'était voté pour supporter les dernières décisions en matière de politique de défense et de sécurité commune. Il a fallu attendre le sommet de Lisbonne en mai 95 pour voir naître un embryon de « budget d'intervention » à peine suffisant pour initier une opération.

- dans le cadre de la gestion d'une crise grave africaine, l'Europe et très certainement l'U.E.O., seront systématiquement impliqués au moins au niveau de la protection, voire de l'évacuation, des ressortissants européens. Mission qu'aucun gouvernement ne prendra le risque de confier à une force de circonstance, ne présentant pas toutes les garanties d'efficacité du niveau des troupes européennes.

Partage des responsabilités entre l'U.E. et l'U.E.O.

Pour le corps diplomatique, l'Union Européenne a vocation de s'impliquer plus particulièrement au niveau de la diplomatie préventive. Par les moyens financiers qu'elle peut dégager et le niveau décisionnel qu'elle est susceptible d'impliquer (Chefs d'Etats), elle a la possibilité de jouer un rôle essentiel dans le mécanisme de prévention. L'U.E.O., désigné par le traité de Maastricht comme le bras armé de l'Union, se voit tout naturellement confier l'aspect militaire des actions de maintien de la paix en Afrique.

Cette approche peut être nuancée par le fait que le renseignement d'origine militaire fera de toute façon partie intégrante des données qui seront gérées par le C.R.C. d'Addis Abeba et que des moyens financiers seront bien évidemment nécessaires à l'U.E.O. pour concrétiser ses actions futures.

Les possibilités juridiques d'intervention de l'U.E.O.

Extrait du rapport de la présidence sur le rôle de l'U.E.O. dans le maintien de la paix (1993):

« Quelle que soit la mission que l'U.E.O. puisse être appelé à remplir dans le cadre du maintien de la paix, elle doit reposer sur un mandat clairement défini. Celui-ci doit énoncer les objectifs politiques de la mission et préciser qu'elle a pour objet d'appuyer les efforts entrepris pour rétablir la paix par des moyens politiques.

Pour pouvoir participer à une mission de maintien de la paix, quelle qu'elle soit, l'U.E.O. peut y être habilitée politiquement par l'une des initiatives suivantes:

- une résolution du Conseil de sécurité
- une décision de la OSCE
- une demande présentée à l'U.E.O. par l'Union Européenne, conformément à l'article J4 du traité sur l'U.E., aux termes duquel « l'Union demande à l'U.E.O., qui fait partie intégrante du développement de l'Union Européenne, d'élaborer et de mettre en oeuvre les décisions et les actions de l'Union qui ont des implications dans le domaine de la défense ».
- une requête adressée à l'U.E.O. par les Etats concernés.

Il est entendu que les opérations de maintien de la paix seront toujours menées par l'U.E.O. conformément au droit international ainsi qu'aux objectifs et aux principes de la Charte des Nations Unies. »

On remarquera que l'organisation européenne ne manque pas d'outils juridiques pour légitimer une intervention dans le cadre d'une mission de paix africaine, et que le partage des tâches semble une fois de plus marqué entre l'Union et l'U.E.O. dans le cadre de Maastricht.

Potentialité de l'U.E.O.

Sur une initiative du Royaume-Uni à laquelle la France s'est associée, un projet de mandat est en discussion au sein de l'organisation occidentale. Il s'agirait d'envoyer sur le continent africain, une équipe chargée de recenser les moyens, d'en déterminer l'état réel, ainsi que d'évaluer les besoins en soutien des contingents susceptibles d'être levés. Ces données seraient transmises à l'O.U.A. ainsi qu'aux états concernés. Les Africains pourraient ainsi mieux cerner leurs lacunes et prévoir les demandes propres à chaque pays.

En février 96, aucun consensus n'avait été trouvé sur la forme exacte que pourrait revêtir ce mandat, son financement et les modalités pratiques de sa réalisation.

L'U.E.O. ne pourra échapper à la planification et certainement à la réalisation des missions de protection et d'évacuation de ses ressortissants en cas de crises graves en Afrique. Cette contrainte l'oblige à s'intéresser aux travaux de manière à trouver sa place dans les futures structures qui ne manqueront pas de se mettre en place.

Deux pays européens, la France et la Grande Bretagne, sont particulièrement impliqués à des degrés différents au travers d'une coopération militaire très active en Afrique. Leurs expériences et influences respectives peuvent servir de tremplin aux initiatives africaines dans le domaine de la prévention et de la gestion des crises.

L'U.E.O. au travers de ses institutions doit pouvoir fournir un cadre et faciliter le travail des pays européens volontaires même s'ils ne sont pas nombreux. Il ne faut pas focaliser sur le débat institutionnel mais regrouper ceux qui affichent une volonté déterminée d'aboutir.

A l'instar de ce qui se passe en Europe occidentale par la mise en place des FRUEO et face aux réalités politiques et diplomatiques, on note que se dessinent dès à présent deux voies parallèles pour l'étude qui nous concerne. La première consistera à dresser l'éventail des actions théoriques que serait susceptible de mener l'U.E.O., en tant qu'institution, ainsi que les formes qu'elles pourraient revêtir. La seconde s'attachera à proposer une coopération concrète et immédiate facilement applicable par quelques pays ciblés si une volonté politique voulait bien la promouvoir.

LES INTERVENANTS POTENTIELS D'UNE CRISE AFRICAINE (ONU, ONG, OUA, Affaires Civiles)

L'Organisation des Nations Unies

Le chapitre VIII de la charte

Le principe de subsidiarité a été reconnu par l'institution et pris en compte au sein du chapitre VIII de la charte. La mise en valeur des accords régionaux peut faciliter les opérations de prévention et de gestion des crises. L'O.U.A. peut parfaitement dans l'esprit de la charte promouvoir une Alliance Militaire Africaine dont la vocation serait le maintien de la paix pris au sens le plus large.

Les carences de l'institution

Alors que les interventions des Nations Unies sont à dominante militaire, l'ONU refuse de prendre en compte cette réalité et ne se donne pas les moyens de planifier, de suivre et de conduire ses opérations.

De plus l'institution ne veut pas se doter de moyens de renseignement et d'information opérationnelle lui permettant de contrer la désinformation et les mensonges relayés par les médias locaux. Seuls les Etats compensent ces défaillances par la mise en oeuvre de leurs moyens propres, soucieux de la sécurité de leurs troupes.

Les structures de commandement générées par le rassemblement de plusieurs nations pour une même opération se sont révélées lourdes et peu efficaces. En effet, le principe consistant à distribuer les postes d'état-major proportionnellement aux effectifs engagés a montré ses limites, notamment en Bosnie, et génère une incompetence générale malgré les qualités intrinsèques des officiers qui composent ces états-majors.

Enfin, le manque de dialogue entre les civils et les militaires de l'institution engendre l'émission de mandats peu clairs et difficilement applicables par l'autorité militaire sur place.

Typologie des actions des Nations Unies

Dans le supplément à l'agenda pour la paix, le secrétaire général des Nations Unies distingue, au sein des opérations de l'ONU en matière de paix et de sécurité internationale, la diplomatie et le déploiement préventif, le rétablissement de la paix (par la voie diplomatique), le maintien de la paix (stricto sensu), la consolidation de la paix après les conflits (notamment par le désarmement des parties et la reconstruction des structures politiques et économiques, ainsi que le tissu social) et l'action coercitive.

Cette typologie distingue très bien les actions du type diplomatique et les opérations strictement militaires. Cependant, la réalité est plus complexe et a donné lieu à un nouveau concept d'opération chez les français et les britanniques (Wider Peace Keeping). Le conflit yougoslave nous a montré que l'on pouvait se retrouver impliqué dans un combat qui n'est pas terminé. La tâche des militaires est alors ardue et mêle étroitement la recherche du consentement des parties, notamment par la négociation, et la contrainte pour faire respecter une zone d'exclusion ou la libre circulation de convois humanitaires. De telles opérations devront être menées par des troupes bien préparées, plus nombreuses et équipées des matériels les plus modernes.

Les conditions du succès des opérations militaires des Nations Unies sont:

- l'unité de commandement basée sur la solidarité militaire et politique (cohérence des états -majors, volonté diplomatique affirmée transcrite dans un mandat clair)
- de bonnes capacités opérationnelles.

Les Organisations Non Gouvernementales

Dans le domaine du maintien de la paix, il n'est pas possible de négliger la présence des ONG indispensables à l'action humanitaire. Le problème se pose en terme de coopération entre d'une part des organisations se réclamant indépendantes des Etats, se voulant impartiales et totalement désintéressées, et d'autre part des unités militaires totalement liées au pouvoir politique. Paradoxalement, sur le terrain, le concept de protection des ONG par l'engagement de contingents militaires peut se révéler contre productif au niveau humanitaire et générer une défiance vis à vis de ces organisations caritatives.

Les responsables de la planification et de la conduite des opérations ne pourront négliger la prise en compte du facteur humanitaire au travers:

- de la coordination des actions sur le terrain
- des moyens supplémentaires qu'il faudra prévoir pour assister les populations et les ONG.

Les affaires civiles

Cette appellation générique définit une cellule de coordination des actions civilo-militaires menées conjointement lors de la résolution d'une crise. Il s'agit de regrouper les ONG, les entreprises civiles, les militaires et les diplomates oeuvrant en même temps ou d'une manière complémentaire mais décalée dans le temps. Il est clair que dans ce domaine, l'action diplomatique doit être prééminente et forte de manière à cautionner les autres modes d'intervention.

Un nouveau concept mêlant les actions civiles et militaires doit être étudié pour rentabiliser la dynamique de l'ensemble des composantes d'une opération de maintien de la paix.

L'Organisation de l'Unité Africaine

Pour compléter ce qui a été rappelé dans le chapitre historique (cf page 3), la vocation principale de cette organisation est de renforcer la solidarité, de développer la coopération dans tous les domaines, de favoriser l'unité africaine et de garantir l'intangibilité des frontières issues de la décolonisation, dogme que l'organisation a du mal à faire respecter. En 1984, la reconnaissance de la république sahraouie a ouvert une nouvelle crise marquée par le départ du Maroc de cette organisation qui rassemblait tous les Etats du continent.

En fait, l'O.U.A. n'est qu'une institution de concertation n'ayant aucun pouvoir supranational et ne disposant d'aucune structure de concertation militaire.

L'O.U.A. ne pourra pas faire l'économie d'une adaptation de ses structures si elle veut jouer un rôle efficace dans la prévention et la gestion des crises africaines. Cependant, elle risque d'être confrontée à la position particulière des pays d'Afrique du Nord:

- le Maroc démarqué de l'organisation
- les autres, en proie à une radicalisation islamiste, cherchant résolument une ouverture vers l'Europe, ayant peu de relations économiques avec le Sud (participation à l'Union du Maghreb Arabe) et se désintéressant des problèmes de leurs voisins d'Afrique Noire

LA SOUS-REGION EN AFRIQUE

Les organisations sous-régionales

Essentiellement orientées vers les relations économiques, elles possèdent toutes un volet sécurité (cf annexe 3) proposant ainsi tout naturellement une instance pour le développement du projet de mécanisme pour la prévention et la gestion des crises en Afrique.

Au travers de leurs activités, elles ont contribué au rapprochement des dirigeants ainsi qu'à une meilleure connaissance réciproque des pays membres, facilitant l'identification des problèmes au niveau local.

Rôle de la sous-région

La sous-région peut, en fonction des zones d'influence occidentales, proposer une certaine cohérence au niveau de la langue et des matériels utilisés dans les forces armées pour l'épanouissement d'une politique volontariste de prévention et de maintien de la paix.

Malheureusement, les activités militaires entre les Etats n'ont pas été développées comme l'ont été les coopérations économiques. Par contre, les liens maintenus au travers de la coopération avec la communauté européenne, sont de nature à favoriser l'implication de certains pays dans la montée en puissance des contingents africains.

La proximité des zones de conflits potentiels, confère à la sous-région l'avantage d'une mobilisation et d'une intervention rapide et donc plus efficace. Cependant, cela ne signifie pas qu'elle ait vocation à traiter seule ses problèmes. La proximité, en cas de crise grave, présente des risques d'extension et peut éventuellement nuire à l'objectivité dans le traitement d'une crise.

La sous-région en Afrique peut fournir le cadre idéal au développement du mécanisme de l'O.U.A. et des initiatives européennes. Par contre, il n'existe aucune instance de concertation entre militaires propice au développement d'une activité internationale indispensable à l'amélioration de l'inter-opérabilité des futurs contingents.

CONCLUSIONS PARTIELLES DE L'ANALYSE DE SITUATION

Compte tenu de leurs positions particulières vis à vis du problème africain (cf paragraphe O.U.A. page: 12), on considérera pour la détermination des capacités militaires de l'Afrique que les pays du Nord Sahara ne s'impliqueront pas dans les opérations de maintien de la paix en Afrique Noire.

L'ONU n'a pas d'autre alternative pour faire appliquer ses mandats que de s'appuyer sur les moyens des pays volontaires. La Bosnie est venue mettre l'accent sur les lourdeurs des structures typiquement onusiennes alors mises en place.

L'OTAN, à la faveur de la crise Yougoslave, a prouvé pour l'instant que son organisation est efficace et transposable à la gestion de la paix.

Une opération militaire de maintien de la paix reste une opération militaire et doit être considérée comme telle. Il faut donc pouvoir s'appuyer sur des structures de commandement avérées et en rechercher la simplicité par une adhésion volontaire des Etats concernés sans recourir au sacro-saint principe de la « proportionnelle », principal handicap des Nations Unies (cf paragraphe: ONU page: 10).

L'O.U.A. peut, dans cet esprit et en accord avec le chapitre VIII de la charte des Nations Unies, inciter les états volontaires d'Afrique Noire et pourquoi pas ceux du Nord Sahara à se rassembler dans une Alliance Militaire Africaine dont les seuls objectifs seraient la planification l'entraînement et l'exécution des missions de paix. Cette solution aurait entre autre l'avantage d'imposer le point de vue militaire dans le débat qui a lieu aujourd'hui sur la paix en Afrique.

La sous-région en Afrique peut fournir le cadre idéal au développement du mécanisme de l'O.U.A. et des initiatives européennes. Par contre, il n'existe aucune instance de concertation entre militaires propice au développement d'une activité internationale indispensable à l'amélioration de l'inter-opérabilité des futurs contingents.

A cause de ses ressortissants, l'Europe sera systématiquement impliquée au coeur des crises africaines.

L'Union Européenne et l'U.E.O. auront pour vocation à terme de gérer et de coordonner l'assistance que les pays européens voudront bien accorder à l'O.U.A. et aux Etats africains. Cependant, l'U.E.O est gênée dans ses actions potentielles par un imbroglio diplomatique qui la déchire entre sa soumission de principe à l'Union (aucun traité ne lie de fait les deux Organisations), ses rapports avec l'OTAN, qui restent ambigus malgré les engagements pris par l'Alliance au sommet de janvier 1994, et la volonté de ne pas négliger les pays de l'ex pacte de Varsovie qui ont été désignés comme partenaires officiels de l'institution occidentale.

Pour se révéler efficace, le consensus nécessaire à l'élaboration d'une politique étrangère commune doit être obtenu au niveau des dirigeants des pays européens, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui. Seules des initiatives émanant des pays les plus impliqués en Afrique ou d'autres volontaires, permettront, dans un premier temps, de fournir aux Etats africains et à l'O.U.A. une assistance concrète dans le domaine de la diplomatie préventive et du maintien de la paix. Cette approche s'apparente aux timides initiatives de création « d'Euroforces » qui donnent toute sa consistance au projet d'élaboration d'une politique étrangère et de sécurité commune en Europe.

**APPROCHE DES SOLUTIONS
POSSIBLES**

ETUDES DE LA COMPOSITION DES CONTINGENTS AFRICAINS TYPES

Préambule

Les critères qui ont été pris en compte pour cette étude sont les suivants:

- la typologie des missions de l'ONU
- l'héritage des expériences vécues
- respect des principes de la guerre et des facteurs d'efficacité
- l'environnement africain

Développement

Les missions de l'ONU

La typologie des missions développées dans la première partie de ce document (page: 12) nous impose de considérer la mission la plus contraignante c'est à dire la coercition. Il s'agira de pouvoir disposer de la gamme complète des moyens: logistiques, de commandement, de feux (interarmes et interarmées)

Les expériences vécues

L'arrivée en Bosnie de contingents des pays du Tiers Monde, a révélé les limites de la bonne volonté onusienne. Si l'idée de faire participer n'importe quel pays est séduisante, la réalité sur le terrain est tout autre. Les exigences de professionnalisme et de qualité des matériels sont indispensables pour garantir l'efficacité et surtout la sécurité des troupes engagées.

L'expérience africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix existe. Des pays comme le Sénégal, le Nigeria, le Ghana, le Congo, le Bénin, la Tanzanie, les Guinées, Djibouti et d'autres ont participé ou sont toujours engagés dans des opérations onusiennes, la MINUAR, l'ECOMOG et forces d'interposition diverses. La sous-région Occidentale a joué un rôle dans l'intervention des africains au Liberia.

Cependant il faut relativiser ce potentiel d'expérience. Le problème crucial reste la qualité de la formation de base et des équipements de ces troupes. Certains pays qui se portent volontaires, n'ont en fait pas d'autre alternative pour la survie de leurs armées nationales que leur participation aux opérations des Nations Unies.

Le respect des principes de la guerre

Les aléas du conflit Yougoslave ont prouvé que ces principes, qui peuvent sembler triviaux, prévalent toujours dans les opérations du maintien de la paix.

-Economie des moyens: difficile à réaliser dans le cadre de la mission de l'ONU qui nécessite souvent un éclatement de la force sur l'ensemble du territoire. Il faudra donc prévoir des moyens en nombre suffisant.

-Concentration des efforts: la force devra être cohérente et significative et disposer de moyens de supériorité sur l'ensemble des belligérants permettant d'obtenir l'ascendant, le respect et la crédibilité, notions indispensables à la dissuasion (arrivée de l'artillerie lourde sur le mont Igman).

-Liberté d'action: le renseignement est indispensable à la conduite de l'action. Or les Nations Unies ne prennent pas en compte cet élément primordial qui reste alors à la charge de l'état ou de l'organisation internationale impliquée.

La liberté d'action c'est aussi pouvoir disposer d'un réservoir de force (brigade d'intervention rapide). Ce dernier sera soutenu par une composante aéromobile compte tenu des difficultés de déplacement sur le réseau routier africain, ou/et, de moyens d'appui aérien performants.

On sent bien encore une fois, que les exigences de qualité des matériels, de professionnalisme des unités et de quantité sont primordiales pour la réussite des opérations de maintien de la paix.

L'environnement africain

La géographie du continent impose l'utilisation d'engins blindés légers et manoeuvrants (Sagaie, AML 90, AMX 10 RC, etc.). L'artillerie répondra également à ces principes et sera composée d'artillerie tractée, de mortier, et pourquoi pas de lances roquettes multiples. Ces matériels correspondent également aux exigences de la guerre des villes qui doit être prise en compte en Afrique. Le soutien par les moyens logistiques, de commandement et de communication devra être complété par les moyens d'information opérationnelle définis dans l'étude sur les besoins spécifiques dans ce domaine (page: 21), ces moyens n'étant pas prévus pour les opérations de maintien de la paix par l'ONU, ils devront être constitués sur des fonds africains ou extérieurs.

Les moyens du génie seront indispensables à deux niveaux: le soutien des unités sur le terrain et l'aide au déploiement par l'installation de plates-formes.

Compte tenu de l'état sanitaire général de l'Afrique noire, des infrastructures hospitalières doivent être prévues.

Le soutien général de la population ne peut être négligé et doit être pris en compte dès le lancement de l'opération si l'on ne veut pas mettre en posture délicate le contingent déployé au contact des populations (hébergement, alimentation, moyens de transport, administration)

Tout concourt à prévoir une force bien entraînée, équipée de matériels modernes, cohérente et autonome (cf annexe 5) d'environ trois à quatre mille hommes, qui pour l'instant n'existe pas de manière purement nationale sur le continent africain sauf peut être en Afrique du Sud.

LES POSSIBILITES DES ARMEES AFRICAINES

Remarques générales

Cette étude s'appuie sur les données du « monde stratégique 1995 » (cf bibliographie). Elle ne peut tenir compte des réalités de l'état des forces et des problèmes de politique intérieure des Etats considérés. Cependant l'analyse des potentiels permet de fixer quelques idées en attendant les résultats des investigations que devraient mener l'U.E.O. dans ce domaine.

Compilation des conclusions partielles de l'étude fournie en annexe 4

La Corne de l'Afrique

Cette région minée par des troubles de tous ordres ne pourrait actuellement et au minimum dans les deux à trois années à venir s'inscrire dans le cadre d'un processus de règlement de crises par la sous-région elle-même.

L'Afrique Orientale

Du fait de l'état de crise ou de sortie de crise de nombreux pays constituant cette sous-région, de l'équipement de valeur douteuse de la quasi-totalité de ces armées (origine soviétique), laisse peu augurer de leur capacité à constituer un élément significatif au niveau de la sous-région.

Cependant, le KENYA disposant d'une armée bien équipée, ayant une expérience de l'interposition, pourrait servir d'élément leader dans cette région et se faire renforcer pour donner un aspect sous-régional par d'autres pays moins puissants militairement.

Cet élément d'interposition aurait les moyens militaires d'assurer une certaine supériorité dissuasive sur un théâtre de la région.

L'Afrique Centrale

Cette sous-région dispose d'armées de volume, de valeurs et d'équipements très différents selon les pays. Elle est globalement capable de monter par elle-même une force de maintien ou d'imposition de la paix, de prendre part à sa projection d'un volume de deux à trois bataillons interarmes appuyés par un élément aérien d'une dizaine d'appareils d'appui au sol. Les leaders militaires pourraient être dans cette région le GABON, le CAMEROUN avec une aide du ZAIRE. Le complément d'aide à la projection devrait être fourni par l'Europe. Le Tchad lui, dispose de combattants aguerris et bien commandés. Il pourrait prendre part à une éventuelle force interafricaine.

L'Afrique Occidentale

L'Afrique occidentale est dominée par le NIGERIA. Cette sous-région dispose d'armées de valeurs et volumes très différents. Elle dispose cependant des moyens militaires du niveau d'au moins une brigade renforcée pour le règlement de conflits. La projection devra se faire en partie par moyens européens. Pour donner une connotation inter-africaine à cette force et pour éloigner la mainmise du NIGERIA, les états européens se verraient d'autre part dans l'obligation de renforcer en équipements des états de taille plus faible mais aux armées significatives (notamment CÔTE D'IVOIRE, SENEGAL et GHANA). Le Sénégal tient d'ailleurs à jouer un rôle politique et militaire dans la région.

L'Afrique Australe

Cette sous-région possède les moyens d'équiper par elle-même et aussi de projeter une force d'interposition du volume d'une à deux brigades interarmes appuyées par des éléments aériens puissants. L'Afrique du Sud pour peu qu'elle en ait la volonté politique pourrait être l'élément moteur de cette opération. Le processus de réorganisation, diminution de son armée ne serait pas un empêchement à cette position. Le ZIMBABWE, peut lui aussi de manière significative participer à une opération. Les autres pays de la zone

peuvent essentiellement fournir des contingents du niveau bataillon à équiper en matériels lourds.

Conclusions de l'étude des possibilités des armées africaines

Remarques générales

Les armées et les pays africains souffrent de problèmes qu'il faut souligner:

- Beaucoup sont équipées de matériels soviétiques anciens, peu adaptés et manquant à présent de soutien logistique.
- Certains pays, certaines régions, sont en crise, guerre civile généralisée, rébellion endémique et ne pourront à court et moyen terme participer à une action.
- Des pays disposent de moyens significatifs mais ne peuvent les projeter.
- Les chaînes logistique et renseignement sont d'un niveau très faibles.
- Deux pays sont très puissants par rapport à leurs voisins, le NIGERIA, l'AFRIQUE du SUD. Ils peuvent peser dans une opération de maintien de la paix mais doivent être renforcés par d'autres pays afin de garder une certaine cohérence politique.

Que peut faire l'Afrique au niveau de la sous région

Comme le montre le tableau synthèse (cf annexe 4 page:) et à l'exception de la corne de l'Afrique, les sous-régions peuvent, toujours en tenant compte d'une réelle volonté politique de s'allier, former des forces d'interposition d'un volume de 1500 à 7000 hommes selon la région.

L'équipement individuel et les moyens aéroterrestres de mêlée restent globalement pour ces volumes dans le domaine du faisable par les états africains moyennant une aide extérieure pour le soutien et la réparation des matériels existants et un renforcement en blindés légers et moyens du génie.

En revanche, la formation, l'entraînement des états-majors, celui des forces ainsi que la mise en place d'une veille du renseignement restent à élaborer entièrement.

En cas d'engagement, la projection des forces, leur soutien logistique ne peuvent se faire sans le soutien matériel et financier d'états extérieurs.

Enfin le problème de la corne de l'Afrique doit être pris en compte. Une solution provisoire serait d'étendre la zone de responsabilité des régions voisines, Afrique orientale et centrale.

ETUDE DE LA NATURE DE L'INFORMATION NECESSAIRE A LA PREVENTION ET A LA GESTION DES CRISES

Préambule

Le Centre de Résolution des Conflits (CRC) et les actions militaires sur le terrain nécessiteront un flux d'information de nature et d'origines diverses. L'ONU refuse pour l'instant de prendre en compte cet élément pourtant indispensable à la sécurité des hommes engagés et à la conduite des opérations. L'O.U.A. doit donc prévoir cette fonctionnalité dans ses structures et dans ses plans de développement pour l'Afrique. En effet, le collationnement des informations doit être prévu très large de manière à palier les réticences légitimes de certains états qui se retrancheraient derrière leur souveraineté pour masquer les indices de crise potentielle.

Il a donc été décidé d'étendre la réflexion à tous les domaines d'activité d'un pays, la politique, les médias, l'économie, le militaire et les ONG qui malgré leurs revendications d'indépendance politique, sont à même de fournir des indices d'alerte intéressants.

L'information d'origine politique

Librement consentie par les états faisant partie de l'organisation continentale africaine, elle peut facilement être rassemblée et étudiée au CRC. Cependant elle ne peut être que partielle et doit donc être recoupée ou complétée par d'autres sources. L'Union Européenne peut jouer un rôle dans ce domaine par le biais de ses ambassades. L'ONU doit également participer à cet échange d'information grâce à ses analystes aidés de l'outil informatique qu'elle met en place (Hummanitarian Unmanned System). Les sous-régions au travers des organisations qui les sous-tendent, se doivent de participer activement à la collecte et à l'analyse des informations dont elles disposent.

Les médias

Le recueil du renseignement ouvert est à la base de toute tentative de maîtrise de l'information. Il s'agit dans ce domaine, de promouvoir le développement des médias libres mais également de fédérer les agences de presses des états pour leur donner la sécurité et le poids d'une agence transnationale ou sous-régionale. Dans ce domaine, les expériences et les financements européens seront indispensables. On peut même se prendre à rêver et lancer un projet spatial africain autour de l'utilisation des moyens européens dans un premier temps puis de l'étude d'un satellite africain de communication.

Dans le domaine de l'information opérationnelle, l'O.U.A. doit prévoir de se doter de moyens permettant de contrecarrer la désinformation et les mensonges colportés par des médias contrôlés par les belligérants. Cet outil de gestion des crises récemment déployé sur les théâtres d'opérations, reste sensible aux arguments juridiques du droit international et à la souveraineté des Etats. Des pays tiers peuvent se montrer réticent à prêter un tel outil alors que son utilité est avérée.

Le renseignement d'ordre économique

Les entreprises civiles européennes impliquées en Afrique par le biais de filiales peuvent se révéler intéressantes sur le plan de l'information économique. Les indices qu'elles sont susceptibles de fournir nous donnent une idée de la santé d'un ou de plusieurs secteurs économiques et donc des risques potentiels.

Le renseignement militaire

Dans ce domaine, on ne pourra pas se passer du recours aux moyens que les pays européens au travers de l'U.E.O. voudront bien mettre à disposition de l'O.U.A.. Tout au plus, un budget d'équipement en outil de communication (moyens radios, ordinateurs, messageries, etc.) pourrait être mis à disposition des Africains. Cependant, si cette idée permettrait de standardiser les moyens au niveau du continent, le risque n'est pas nul de voir ces outils déployés sur le terrain tomber aux mains de groupes incontrôlés. On pourrait dans un premier temps limiter la diffusion de ces matériels à la sous région avant de l'étendre à l'ensemble de l'Afrique.

L'Afrique n'a pas les moyens d'assumer seule le recueil, l'étude et la maîtrise des informations indispensables à la prévention et à la gestion des crises qui surviendraient sur son continent. L'ONU, l'Union Européenne, l'U.E.O. et la sous-région, chacune pour ce qui la concerne, devront apporter une contribution à la mise en place du mécanisme de l'O.U.A. (cf annexe 7).

ORGANISATION DU COMMANDEMENT ET PROCESSUS DECISIONNEL

Préambule

L'analyse de la situation nous a prouvé l'utilité de pouvoir disposer d'une structure de commandement permanente sur laquelle pourrait s'appuyer l'état-major qui se verrait confier la mission de paix.

Cette structure ne peut voir le jour qu'au travers d'une Alliance Militaire Africaine qui regrouperait les pays du continent soucieux de jouer un rôle dans le maintien de la paix en Afrique. L'Alliance rassemblerait sous son autorité des unités dont les missions seraient exclusivement:

- des missions humanitaires et d'évacuation de ressortissants,
- des missions de maintien de la paix,
- des missions de forces de combat pour le rétablissement de la paix.

Etant entendu que la diplomatie préventive resterait du ressort de l'O.U.A., l'organisation continentale africaine disposerait néanmoins d'un outil indispensable à la gestion et à la maîtrise des crises déclarées.

L'état-major de l'AMA devrait pouvoir assumer plusieurs rôles essentiels:

- le recensement des moyens, la planification, l'entraînement et le renfort des états-majors sous-régions désignées pour gérer la crise,
- la participation au côté de l'O.U.A. et au sein du département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à la préparation du mandat que s'apprête à prendre le Conseil de sécurité.

Afin de palier aux déficiences des états-majors typiquement onusiens, chaque sous-région se devra de désigner un état-major permanent, cohérent, qui tiendrait compte des forces locales susceptibles d'être déployées et des compétences de chaque pays concerné.

Processus décisionnel de l'engagement dans le cadre d'une opération de maintien de la paix

Introduction

Le processus décisionnel de l'engagement est conforme à ce qui existe déjà. Nous en rappelons ici les grandes lignes.

Il est précédé par le processus d'adoption de la **résolution de l'ONU** qui autorisera le **secrétaire général** à prendre les mesures nécessaires au déclenchement de l'opération. Le **conseil de sécurité** demeure l'organe décideur en matière de vote de la résolution.

L'appel à contribution tiendra compte de l'OUA et de l'AMA jusqu'alors non intégrée dans le synoptique du processus décisionnel d'engagement des forces dans le cadre d'une intervention sous l'égide de l'ONU en Afrique.

Une fois la résolution votée, le processus décisionnel de déclenchement est le suivant:

- envoi sur le territoire d'une mission d'évaluation,
- préparation d'un plan d'opération,
- évaluation du coût de l'opération.
- La planification militaire des opérations est réalisée par l'équipe de conseillers militaires du **département des opérations de maintien de la paix**. A cet égard seront définis le volume des forces à engager, les missions des forces, et l'organisation du commandement.

Il convient de préciser que l'O.U.A. et l'A.M.A. devront être systématiquement impliqués à tous les niveaux du processus défini ci dessus (cf annexe 7).

Les forces du pays sur lequel se déroule l'opération ne seront en aucun cas engagées aux côtés des forces des Nations Unies. En revanche, elles pourront, suivant les cas, mettre leur infrastructure à disposition des contingents investis du mandat fixé par l'ONU.

Désignation du responsable de l'opération

Deux cas seront à envisager:

- les opérations à vocation principale humanitaire, pour lesquelles la partie militaire ne fournit que le soutien ainsi qu'un aspect de protection légère.
- les opérations qui nécessitent une intervention militaire musclée préliminaire à l'action humanitaire ou en assurant la protection par des moyens lourds.

En toute rigueur, le représentant des Nations Unies est la seule autorité responsable, au nom du secrétaire général, de la manoeuvre qui se déroule sur le terrain. Si le premier type d'intervention peut s'accommoder d'une subordination de l'outil militaire au responsable civil, la seconde, par contre, exige que l'autorité militaire soit le seul responsable de l'ensemble des actions menées. Le représentant des Nations Unies est alors le principal adjoint du commandant en chef de l'opération, il ne reprendra l'ascendant que lorsque le niveau des opérations militaires sera réduit au soutien et à la protection légère de l'action humanitaire.

Mise en place de l'état-major de théâtre

Le « force commander » désigné par le secrétaire général des Nations Unies sur proposition de l'O.U.A. et de l'état-major de l'Alliance Militaire Africaine, disposera du contrôle opérationnel de l'ensemble des opérations. Son origine sous-régionale facilitera son appréhension des problèmes locaux. Cependant, il faudra veiller à ce que l'état d'origine de ce

chef militaire ne soit pas lié par des accords particuliers au pays dans lequel se déroule l'intervention de manière à ne pas privilégier l'un ou l'autre des protagonistes.

Le processus décisionnel respecte rigoureusement les procédures onusiennes moyennant un aménagement assurant la garantie des prérogatives militaires dans les opérations à dominante armée. Cependant, l'existence d'une Alliance Militaire Africaine semble indispensable pour fournir à l'O.U.A. un outil de gestion des crises africaines facilement mobilisable au niveau de la sous-région et se révélant efficace car issu d'une structure permanente, entraînée et correctement équipée (cf annexe 7).

ENTRAINEMENT ET FORMATION SPECIFIQUES AUX DIVERS ASPECTS DU MAINTIEN DE LA PAIX

Formation à la diplomatie préventive

Collationnement, analyse des informations et médiateurs

La formation des acteurs de la diplomatie préventive devra être prise en compte par l'ONU, qui seule, dispose de l'expérience et d'un système informatique d'analyse d'informations.

Sensibilisation des médias africains

Par contre dans ce domaine la compétence est plus partagée. Ainsi l'Union Européenne peut proposer des stages et promouvoir la coopération entre les médias occidentaux et africains.

Formation et entraînement des contingents militaires

Les états-majors

Les pays Européens au travers de l'U.E.O. pourraient aider la future Alliance Militaire Africaine (A.M.A.) à définir des structures, les plus souples et légères possibles, cohérentes avec les missions du maintien de la paix.

Un exercice annuel au sein de l'A.M.A. pourrait être initié par l'O.U.A., sous la direction et l'animation de l'U.E.O. et impliquer tour à tour les états-majors régionaux. Les principaux responsables des autres états-majors et l'ONU y assisteraient en qualité d'observateurs. La participation de diplomates et de représentants des ONG impliquées en Afrique est plus que souhaitable.

L'U.E.O., forcée de s'intéresser au problème à cause de ses ressortissants, devra maintenir des cadres permanents en place dans ces structures. Leurs rôles pourraient être doubles:

- participer aux travaux de planifications des opérations

- conseiller les africains dans le fonctionnement courant de leurs nouvelles institutions et notamment dans la préparation des exercices sous-régionaux qui viendront compléter l'exercice annuel d'état-major

Formation et entraînement de base

Le soldat: il s'agira de renforcer la qualité du combattant et notamment celle des cadres en renforçant la coopération militaire entre les pays africains et l'Europe. Cette aide pourrait prendre la forme de stages proposés au sein de l'U.E.O., mais également d'une AMT (aide militaire technique) apportée aux états volontaires.

Les Unités et les manoeuvres: la sous-région serait le cadre idéal au développement des exercices multinationaux. Ces derniers permettraient de tester la chaîne de commandement mais également l'application concrète de la contribution des pays de l'U.E.O. qui ne manquera pas d'être nécessaire pour rendre cohérente la force ainsi mobilisée. Sans chercher à faire travailler les unités au grand complet, ce genre d'exercice présenterait l'avantage d'un impact diplomatique très fort, serait de plus démonstratif et facteur de stabilité au niveau de la sous-région.

Formation et entraînement spécifique (matériel spécialisé)

Dans ce domaine les pays donateurs, coordonnés ou non par l'U.E.O., auraient la responsabilité et la charge de cette formation. Elle pourrait être scindée en plusieurs phases. La première consisterait à former les personnels en Europe, la seconde à poursuivre cette instruction pratique en Afrique sur du matériel réformé ou mis en place en nombre limité, la troisième serait la réalisation des exercices sous-régionaux avec le renfort en matériels et instructeurs Européens.

Acquisition de techniques de négociation et de communication

Négociation

Le concept de maintien de la paix élargi évoque l'utilisation de techniques non coercitives contribuant à l'efficacité des opérations: négociation, médiation et application de mesures de confiance. La formation de base du combattant doit donc être complétée par l'apprentissage de ces dernières, de façon à doter les contingents, et notamment leur encadrement, d'une véritable aptitude à traiter localement avec des autorités diverses (milices, petits chefs militaires, ONG, etc.).

Communication

L'étude de l'information nécessaire à la gestion des crises nous a montré qu'il existe deux niveaux d'intervention dans le domaine de la communication.

Le premier consistera au contact direct avec les médias omniprésents sur les théâtres d'opération, la manipulation de ces dernières à notre profit et la maîtrise des messages que l'autorité politique ou militaire veut faire passer.

Le deuxième, plus opérationnel, mettra en oeuvre les moyens radiophoniques indispensables pour contrer la désinformation dispensée par les différentes parties en conflit.

Il est clair que dans ces deux domaines, négociation et communication, l'expérience occidentale sera primordiale.

Réduction des délais d'intervention

Le délai de six mois qui a été nécessaire à la constitution de la MINUAR II ne peut que nuire à l'efficacité des résolutions prises par le Conseil des Nations Unies. Le système des modules de forces proposé par l'ONU, est conçu pour permettre un déploiement dans les deux mois. Ce délai peut se révéler insuffisant et favoriser l'aggravation de la situation sur le terrain. Il faudra certainement chercher à le réduire.

Il conviendra donc d'organiser des exercices de mobilisation des contingents impliquant l'ONU, l'O.U.A., l'U.E.O. et les états africains volontaires. Ces manoeuvres devront être complétées par la montée en puissance des états-majors adaptés. Ces mesures seront certainement plus efficaces si elles se déroulent dans un contexte sous-régional au sein des structures proposées au chapitre précédent.

Utilisation de réservistes

A l'instar de l'initiative de la France en Bosnie, qui avait envoyé des réservistes spécialisés pour aider à la rénovation des infrastructures, on pourrait imaginer utiliser les capacités d'expertises civiles sous statut militaire pour accompagner un pays dans sa gestion de crise. Cette dualité permettrait entre autres d'améliorer la concertation au sein de la cellule des Affaires Civiles. Il s'agirait d'initier cette idée et de la faire accepter par les entreprises civiles africaines à un moment ou tout est à faire dans ce domaine.

<p>Les idées pratiques concernant la formation des contingents ne manquent pas. A l'évidence, l'U.E.O. pourrait ventiler cette coopération entre les partenaires européens volontaires, tout en tenant compte des liens existants déjà et des volontés révélées de part et d'autre. Ces initiatives seraient contrôlées par l'O.U.A. et s'inscriraient plus facilement dans un cadre sous-régional.</p>

PLUS-VALUES DE L'U.E. ET DE L'U.E.O.

L'analyse de la situation nous montre que, compte tenu de la réalité des institutions européennes, l'Union et l'U.E.O. auront chacune un rôle spécifique à jouer dans la mise en place du projet africain.

L'Union Européenne

Le niveau des prises de décision qu'elle serait susceptible de générer (Chefs d'Etats) et la subordination de l'U.E.O. à l'U.E. affirmée au travers de Maastricht, présente l'Union comme un interlocuteur privilégié sur le plan international.

Seule institution Européenne à disposer de fonds propres conséquents, elle pourra jouer un rôle au niveau du financement des initiatives émanant du vieux continent. De plus, son action diplomatique pourrait contribuer à la bonne marche du centre de résolution des conflits en demandant aux pays membres de l'alimenter en informations émanant des ambassades.

L'Union de l'Europe Occidentale

Diplomatie préventive

Grâce au centre d'interprétation des données satellitaires de Torrejon et au centre d'analyse de la situation qui vient d'être créé, l'U.E.O. peut fournir un soutien substantiel au niveau des informations gérées par le CRC.

Actions militaires

L'U.E.O. sera systématiquement impliquée en cas de crise africaine au niveau de la protection et de l'évacuation éventuelle de ses ressortissants. Elle a donc particulièrement intérêt à suivre et peut être même à orienter le débat qui se déroule à l'heure actuelle sur le sujet.

Elle peut partager son expérience des missions réalisées sous mandat onusien et celle de sa cellule de planification.

Mais surtout elle dispose de compétences militaires et d'un potentiel important susceptibles de contribuer à la formation et au soutien des contingents africains qui seraient levés.

Enfin, elle pourrait garantir une certaine interopérabilité des différents matériels proposés aux Africains.

PLUS-VALUES FRANÇAISES, BRITANNIQUES ET SUD-AFRICAINES

La France

Les accords de défense

En raison de ses accords de défense, la France joue un rôle particulièrement dynamique et concret sur le plan de la formation des militaires africains. Elle pourrait proposer d'élargir la participation aux exercices jusque là bilatéraux à d'autres pays de la sous-région occidentale.

Si du matériel de l'U.E.O. devait être stocké en Afrique, les bases Françaises pourraient servir de sites préférentiels (cf concept britannique ci-dessous).

La zone d'influence française

Disposant d'une large audience au sein de l'Afrique francophone, elle peut essayer de galvaniser l'énergie des pays francophones européens ou non autour d'un projet développé au niveau de la sous-région.

La Grande Bretagne

Le concept britannique

Le Royaume-Uni est convaincu de la nécessité pour l'Afrique de se doter d'une capacité de gestion des crises et de maintien de la paix sur son continent. Il préconise un concept qui va de l'alerte précoce à la gestion post-conflit dans le cadre du soutien aux

opérations de maintien de la paix au sens large. Cette politique se manifeste au travers des conclusions suivantes:

- Il est nécessaire de formuler une doctrine, des objectifs et des mandats clairs en ce qui concerne les opérations de ce genre.
- Il est nécessaire de disposer d'une force de déploiement rapide grâce à la formation de contingents pré-positionnés ou en attente.
- Il faut organiser une formation adaptée aux opérations de maintien de la paix en complément de la formation militaire de base.
- Il faudra que l'O.U.A. crée une structure appropriée pour planifier, monter et contrôler les opérations sur le terrain.
- Il est nécessaire de disposer d'une assistance extérieure susceptible de fournir les fonds et le soutien indispensables.
- Il faut constituer des bases logistiques où le matériel nécessaire serait stocké en nombre limité et utilisé pour le lancement des opérations de maintien de la paix.

Si le groupe d'étude rejoint globalement l'analyse britannique, il ne partage pas leur avis sur le dernier point.

La constitution de bases logistiques nous paraît beaucoup trop contraignante. Positionnées sur le continent africain, elles imposeraient un gardiennage neutre, du personnel qualifié pour l'entretien des outils militaires tout en s'exposant à d'éventuels agresseurs mal intentionnés soucieux de récupérer du matériel en quantité et de qualité à moindre frais. De plus, tout stockage à un coût et il est préférable de faire vivre le matériel plutôt que de le laisser inemployé.

Il nous paraît donc plus judicieux de faire planifier par l'U.E.O. la répartition du matériel parmi les pays volontaires de l'Union Européenne. Cette solution aurait l'avantage, outre de ne pas constituer de stocks et donc des charges supplémentaires, d'impliquer beaucoup plus les pays ainsi désignés en leur faisant prendre part à la formation des militaires africains. L'U.E.O. et les pays donateurs s'engageraient alors à fournir et à acheminer le matériel prédésigné dans des délais qu'il conviendrait de fixer.

Cependant, si une telle option était retenue, les bases Françaises en Afrique pourraient servir de sites de stockage.

La zone d'influence des britanniques

Regroupant une dizaine d'états africains au sein du Commonwealth, et entretenant une coopération militaire active avec eux, les Britanniques pourraient inciter ces pays à réaliser des exercices internationaux au niveau de l'Afrique orientale et australe.

L'Afrique du Sud

Seul pays disposant d'une armée structurée et bien équipée, l'Afrique du Sud pourrait devenir un des piliers principaux d'une alliance militaire africaine et accueillir un état-major sous-régional qui rayonnerait sur l'Afrique australe. Son rôle et son poids seraient certainement très importants si de telles institutions voyaient le jour. Elle permettrait l'émergence des initiatives concrètes tout en stigmatisant la volonté africaine de se prendre en main. A ce titre, toutes les initiatives proposées aux niveaux français et britanniques peuvent être reprises ou aménagées par l'Afrique du Sud. L'Union Européenne aurait un rôle à jouer sur ces plans au niveau diplomatique. En s'appuyant sur le forum de coopération économique que représente la nouvelle SADCC (élargissement à l'Afrique du Sud de la Southern African Development

Coordination Conference cf annexe 2), l'Afrique du Sud possède tous les atouts pour rayonner sur l'Afrique australe et orientale

CONCLUSION

Force est de constater que, malgré une volonté affirmée, l'Afrique ne montre pas un réel dynamisme au sein des institutions qui existent sur son continent. Tout est à inventer, toutes les idées peuvent, dans le domaine de la prévention et du maintien de la paix, trouver un ferment pourvu qu'elles s'appuient sur un large consensus. On peut donc tenter de transposer à l'Afrique les réflexions novatrices issues d'une longue expérience des opérations de paix et qui paradoxalement ont du mal à s'imposer en occident, compte tenu du poids des habitudes et des structures. Cependant cet esprit novateur ne pourra être insufflé si l'on néglige de prendre en compte les particularités africaines. Ce continent doit s'organiser lui même en essayant de tirer parti au maximum de l'expérience occidentale et de la richesse de ses organisations sous-régionales pour faciliter et accélérer l'avènement de son projet.

Il est clair que, l'O.U.A. et les pays d'Afrique ne pourront éviter de faire appel aux donateurs extérieurs pour combler les déficiences de leurs forces armées et installer le centre de résolution des conflits. Cependant l'organisation africaine devra se doter de moyens propres reconnus sensibles, comme l'information opérationnelle par exemple.

Un consensus politique à l'échelle de l'Union Européenne devrait permettre à l'U.E.O. de devenir, en sa qualité de composante de défense européenne, l'un des principaux interlocuteurs de la future organisation africaine chargée de la mise en oeuvre des forces militaires. La situation actuelle ne permet pas à l'organisation occidentale de répondre à une telle mission. En revanche, la France et la Grande-Bretagne pourraient se révéler les moteurs d'une coopération militaire et diplomatique avec les Etats africains et initier le processus des contingents mobilisables. L'implication de ces deux pays tracerait la voie pour l'U.E. et pourrait entraîner les partenaires européens qui, pour l'instant, se sentent peu concernés par des actions de cette nature. Il importe encore une fois de souligner le rôle essentiel que pourrait jouer l'Union Européenne sur les plans politique et diplomatique, laissant ainsi à l'U.E.O. une dimension exclusivement militaire.

Le manque de clarté des institutions européennes et l'absence de défense commune en Europe nous montrent toutes la difficulté d'impliquer à ce stade l'U.E.O. dans la création d'un outil militaire de gestion des crises africaines.

Même si aucune volonté politique ne permet de concrétiser à court terme les propositions avancées et résumées en annexe 8, cette étude montre que, quels que soient les pays ou les institutions impliqués, il semble nécessaire de développer un nouveau concept d'opérations civilo-militaire valable pour les actions de paix dans le monde. L'Afrique et l'O.U.A. devront suivre les travaux en cours et s'appuyer sur leurs conclusions pour développer un projet cohérent et efficace de diplomatie préventive et de gestion des crises africaines.

**PAYS MEMBRES DE
L'U.E.O.**

Membres à part entière (10)

Allemagne
Belgique
Espagne
France
Grèce
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni

Membres associés: Islande, Norvège, Turquie

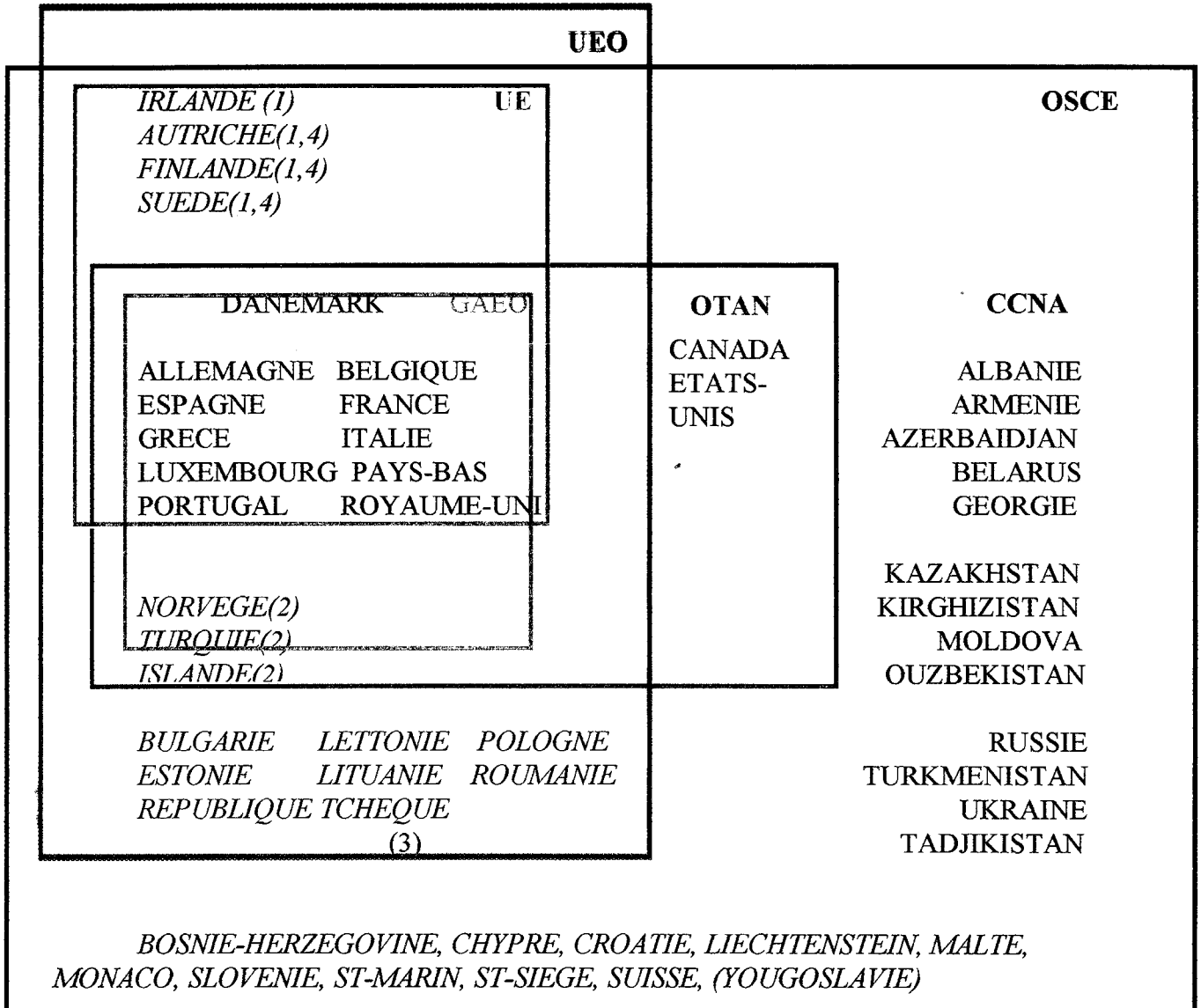
**Observateurs: Autriche, Danemark, Finlande,
Irlande, Suède**

**Partenaires: Bulgarie, Hongrie, Estonie, Lituanie,
Lettonie, Pologne, Roumanie, Rép. Slovaque, Rép.
Tchèque**

Remarque: les 5 pays soulignés sont à l'origine du traité de Bruxelles du 17 mars 1948

ANNEXE 2

L'U.E.O. ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES



- (1): Observateur
- (2): Membre associé
- (3): Membre partenaire
- (4): Observateur du CCNA

LES ORGANISATIONS SOUS-REGIONALES

Sigle et année de création	Intitulé complet	Pays membres	But général	Volet sécurité
----------------------------	------------------	--------------	-------------	----------------

Continent Africain

OUA (1963)	Organisation de l'unité africaine	Tous les Etats africains sauf le Maroc	Développer la coopération et favoriser l'unité africaine	Commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage projet: création d'un corps de maintien de la paix
---------------	-----------------------------------	--	--	---

Afrique Centrale

CEEAC (1982)	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale	Gabon, Cameroun, RCA, Tchad, Zaire, Burundi, Rwanda, Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale, Congo, Angola	Renforcer la coopération et le développement dans les domaines de l'activité économique, sociale, culturelle, scientifique et technique afin de réaliser un marché commun	Pacte de non agression, comité consultatif permanent de sécurité, Projet: constitution d'une force de maintien de la paix sous-régionale.
CEPGL (1967)	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs	Zaire, Rwanda, Burundi.	Développer et réaliser l'intégration économique des Etats membres	Commission permanente tripartite de sécurité frontalière.
UDEAC (1964)	Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale	Tchad, RCA, Congo, Cameroun, Gabon, Sao Tomé et Principe, Guinée Equatoriale.	Renforcer et harmoniser les politiques économiques des Etats membres.	Projet: mise sur pied d'un état-major interalliés de prévention et de gestion des crises.
CBLT (1964)	Commission du Bassin du Lac Tchad.	Tchad, Cameroun, Niger, Nigéria, RCA.		Projet: mise en place d'une force de sécurité commune.

Sigle et année de création	Intitulé complet	Pays membres	But général	Volet sécurité
----------------------------	------------------	--------------	-------------	----------------

Afrique Occidentale

CEDEAO (1975)	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	Mauritanie, Mali, Niger, Nigéria, Cap Vert, Sénégal, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Burkina Faso, Libéria, Togo, Sierra Leone.	Réaliser une intégration africaine et promouvoir le développement des Etats membres.	Pacte de non agression (1978) Protocole d'assistance mutuelle en matière de défense (1981) (sauf Cap Vert, Guinée Bissau et Mali).
CEAO (1973)	Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest.	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal.	Développement économique des Etats membres (intégration régionale francophone). Dissolution en 1994.	Accord de non-agression et d'assistance en matière de défense (ANAD). Avec le Togo et sans le Bénin. Observateurs: Bénin et Guinée.
MRU (1978)	Union du fleuve Mano.	Guinée, Libéria, Sierra Leone.	Union douanière et économique.	Accord de non-agression et de coopération en matière de sécurité.

Afrique Orientale

IGADD (1986)	Intergovernmental Authority on Drought and development.	Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti, Somalie, Kenya, Ouganda.	Développement économique de la région.	Aucun volet sécuritaire, mais elle est utilisée pour des médiations régionales.
--------------	---	--	--	---

Afrique du Nord

UMA (1989)	Union du Maghreb Arabe	Maroc, Mauritanie, Tunisie, Algérie, Libye.	Développer l'unification économique et la collaboration régionale.	Pacte de non-agression, solidarité contre l'agresseur.
------------	------------------------	---	--	--

Afrique Australe

SADCC (1980)	Southern african development coordination conference	Angola, Bostwana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe, (1995) Afrique du Sud	Développer la coopération économique au sein d'un forum	
--------------	--	---	---	--

CATALOGUE ET POTENTIALITE DES FORCES AFRICAINES

Remarques générales

Cette étude s'appuie sur les données du « monde stratégique 1995 » (cf bibliographie). Elle ne peut tenir compte des réalités de l'état des forces et des problèmes de politique intérieure des Etats considérés. Cependant l'analyse des potentiels permet de fixer quelques idées en attendant les résultats des investigations que devraient mener l'U.E.O. dans ce domaine.

Sommaire

Corne de l'Afrique	p: 35
Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Somalie, Soudan	
Afrique Orientale	p: 36
Kénya, Madagascar, Maurice, Ouganda, Tanzanie	
Afrique Centrale	p: 38
Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, Rwanda, Tchad, Zaïre,	
Afrique Occidentale	p: 41
Bénin, Burkina Faso, Ghana, Côte-d'Ivoire, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo	
Afrique Australe	p: 45
Afrique du Sud, Angola, Bostwana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Zambie, Zimbabwe	

**ETUDE DES MOYENS DISPONIBLES EN AFRIQUE PAR SOUS-REGION
ET DE LEUR CAPACITE**

1 / CORNE DE L'AFRIQUE

11) DJIBOUTI

BUDGET EN MILLIONS DE \$	22,5
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	9600
TERRE	8000
MER	200
AIR	200
GENDARMERIE	1200

Djibouti dispose d'une armée assez bien équipée et très proche de la France via la coopération et la présence des éléments prépositionnés. Cependant Djibouti a sur son territoire une opposition armée de 4500 hommes. Toute participation significative en volume, actuellement à une interposition est donc très peu probable.

12) ERYTHREE, ETHIOPIE

70000 hommes armés en ETHIOPIE, 120.000 en ERYTHREE ces armées de capacité douteuse se remettent de dix ans de guerre.

13) SOMALIE 50000 miliciens de tous clans.

Ces pays sortent ou sont encore en pleine guerre civile il est donc peu probable du fait de leurs problèmes internes et des menaces à leurs frontières qu'ils participent à toute interposition.

14) SOUDAN

BUDGET EN MILLIONS DE \$	700
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	118500
TERRE	115000
MER	500
AIR	3000
GENDARMERIE	

Pays en guerre civile face à 30000 à 50000 partisans

CONCLUSION PARTIELLE POUR LA CORNE DE L'AFRIQUE

Cette région minée par des troubles de tous ordres ne pourrait actuellement et au minimum dans les deux à trois années à venir s'inscrire dans le cadre d'un processus de règlement de crises par la sous-région elle-même.

2 / AFRIQUE ORIENTALE

21) KENYA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	16,5
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	24200
TERRE	20500
MER	1200
AIR	2500
GENDARMERIE	

Assez bien équipée, même très bien pour l'Afrique, surtout en tenant compte de l'origine occidentale son matériel, le KENYA a de plus l'expérience de l'interposition avec un bataillon en Croatie.

22) MADAGASCAR

BUDGET EN MILLIONS DE \$	37,6
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0.3
EFFECTIF TOTAL	21000
TERRE	20500
MER	500
AIR	500
GENDARMERIE	7500

Très pauvre ayant pas mal de problèmes internes Madagascar a de plus une armée à la valeur très douteuse.

23) MAURICE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	11,3
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	1800
TERRE	
MER	
AIR	
GENDARMERIE	

Armée très faible ne pouvant servir que de complément à un contingent.

24) OUGANDA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	94,4
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	50000
TERRE	
MER	
AIR	
GENDARMERIE	

Equipements douteux valeur douteuse. Pays fragile actuellement.

25) TANZANIE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	84
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	50000
TERRE	45000
MER	1000
AIR	3600
GENDARMERIE	

Equipement et valeur douteuse (matériels soviétiques anciens et chinois) mais cependant un bataillon en interposition au LIBERIA.

CONCLUSION PARTIELLE AFRIQUE ORIENTALE

Du fait de l'état de crise ou de sortie de crise de nombreux pays constituant cette sous-région, de l'équipement de valeur douteuse de la quasi-totalité de ces armées (origine soviétique), laisse peu augurer de leur capacité à constituer un élément significatif au niveau de la sous-région.

Cependant, le KENYA disposant d'une armée bien équipée, ayant une expérience de l'interposition, pourrait servir d'élément leader dans cette région et se faire renforcer pour donner un aspect sous-régional par d'autres pays moins puissants militairement.

Cet élément d'interposition aurait les moyens militaires d'assurer une certaine supériorité dissuasive sur un théâtre de la région.

3 /AFRIQUE CENTRALE

33) BURUNDI

BUDGET EN MILLIONS DE \$	6
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,4
EFFECTIF TOTAL	14600
TERRE	12500
MER	
AIR	100
GENDARMERIE	2000

Pays proche d'une guerre civile du même type que le RWANDA. Plutôt que de rechercher ses capacités à intervenir à l'extérieur, une veille du renseignement sur cette région est plus que souhaitable.

34) CAMEROUN

BUDGET EN MILLIONS DE \$	102
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	23600
TERRE	13000
MER	1300
AIR	300
GENDARMERIE	9000

Pays dotée d'une armée assez structurée et possédant quelques équipement notamment des moyens blindés légers et de avions cargos (3 C130). Pourrait efficacement participer à une opération avec le volume de un à deux bataillons.

35) REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	30,5
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,5
EFFECTIF TOTAL	4950
TERRE	2500
MER	0
AIR	150
GENDARMERIE	2300

Armée de qualité plus que douteuse mais possédant quelques engins adaptés (25 ACMAT)

36) CONGO

BUDGET EN MILLIONS DE \$	110
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	10000
TERRE	8000
MER	800
AIR	1200
GENDARMERIE	2000

Prend part aux missions d'observateurs en Afrique (RWANDA et ANGOLA) ce qui est un bon signe. Cependant cette armée équipée de matériels soviétique ne pourrait vraisemblablement fournir qu'une contribution en personnels.

37) GABON

BUDGET EN MILLIONS DE \$	154
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	12
EFFECTIF TOTAL	4700
TERRE	3200
MER	500
AIR	1000
GENDARMERIE	200

Le GABON possède une armée faible en effectif mais assez bien équipée en matériels occidentaux et structurée. Si la volonté politique y était, ce pays aurait largement les moyens de fournir l'équivalent d'un bataillon interarmes pour une interposition. Possède d'autre part des moyens de projection avec 3 Hercules.

38) GUINEE EQUATORIALE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	2,5
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0
EFFECTIF TOTAL	1320
TERRE	1100
MER	120
AIR	100
GENDARMERIE	

Armée pauvre et faible en effectif.

39) RWANDA

Ce pays se remettant d'une guerre civile meurtrière, il est très peu envisageable de le voir prendre part à une quelconque interposition dans les années à venir.

3.10) TCHAD

BUDGET EN MILLIONS DE \$	73,8
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	30000
TERRE	25000
MER	
AIR	350
GENDARMERIE	

Armée en cours de réorganisation avec des menaces internes et des luttes de clans. Cependant, elle peut prendre part à une force au vu de la qualité de ses combattants et de son commandement.

3.11) ZAÏRE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	235
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	49100
TERRE	25000
MER	1300
AIR	1800
GENDARMERIE	21000

Armée assez bien équipée pour les normes africaines mais à la valeur et à la discipline douteuses. Possède cependant de quoi fournir des contingents d'interposition et quelques moyens de projection avec 5 C130.

CONCLUSION PARTIELLE AFRIQUE CENTRALE

Cette sous-région dispose d'armées de volume, de valeurs et d'équipements très différents selon les pays. Elle est globalement capable de monter par elle-même une force de maintien ou d'imposition de la paix, de prendre part à sa projection d'un volume de deux à trois bataillons interarmes appuyés par un élément aérien d'une dizaine d'appareils d'appui au sol. Les leaders militaires pourraient être dans cette région le GABON, le CAMEROUN avec une aide du ZAÏRE. Le complément d'aide à la projection devrait être fourni par l'Europe. Cependant, le Tchad dispose de combattants aguerris et commandés. Il pourrait prendre part à une éventuelle force interafricaine.

4 / AFRIQUE OCCIDENTALE

41) BENIN

BUDGET EN MILLIONS DE \$	33
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	4800
TERRE	4500
MER	150
AIR	150
GENDARMERIE	2500

La gendarmerie béninoise intervient en ce moment en Haïti. Cependant, les capacités opérationnelles de cette armée ne lui permettent de participer à un contingent de maintien de la paix.

42) BURKINA FASO

BUDGET EN MILLIONS DE \$	110
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	10000
TERRE	5600
MER	
AIR	200
GENDARMERIE	

L'armée de terre dispose d'éléments légers blindés (83) et de véhicules blindés de transport de troupes. Elle dispose également d'un bataillon de chars et d'un bataillon d'artillerie.

43) GHANA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	108
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	6850
TERRE	5000
MER	850
AIR	1000
GENDARMERIE	

L'armée du Ghana dispose de matériels occidentaux assez adapté à une force d'imposition de la paix. Ce pays participe de plus aux missions ECOMOG au LIBERIA avec 1 bataillon et FINUL avec 1 bataillon. D'autre part il déploie 350 personnels au RWANDA

44) COTE-D'IVOIRE

Budget de la défense	143,3 millions de dollars
Aide militaire étrangère	0,2 millions de dollars
Total des forces armées	13900 (incluant la garde présidentielle)
Armée de terre	6800
Marine	900
Gendarmerie	4400
Armée de l'air	700
Forces étrangères	700 (France)

Equipements:

L'armée de terre dispose de chars légers (5 AMX13), de véhicules de reconnaissance (7 ERC Sagaie, 16 AML, de véhicules blindés de transport de troupes (16 M-3, 13 VAB)

La marine dispose de 4 patrouilleurs et garde-côtes, de 2 vedettes lance-missiles, de 2 patrouilleurs de littoral, et d'un bâtiment de transport de chalands de débarquement.

L'armée de l'air dispose de 5 avions de combat (alpha-jet) et d'une capacité de transport réduite.

La gendarmerie dispose de véhicules de l'avant blindés.

Ce pays a donc les moyens de fournir des éléments significatifs du volume d'au moins un bataillon interarmes appuyé par quelques avions, pour participer à une opération de paix dans la sous-région.

45) GAMBIE

Budget de la défense	13 millions de dollars
Aide militaire étrangère	0,1 millions de dollars
Total des forces armées	800
Armée nationale gambienne	800
Forces étrangères	70 (équipes d'entraînement)

Les forces gambiennes n'ont pas de capacité opérationnelle significative.

47) GUINEE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	50
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	9700
TERRE	8500
MER	400
AIR	800
GENDARMERIE	

Equipements de capacité douteuse (matériel soviétique). Participe à l'interposition au LIBERIA avec 600 hommes. Pourrait donc fournir des contingent du niveau d'un bataillon, mais à équiper entièrement.

48) GUINEE BISSAU

BUDGET EN MILLIONS DE \$	8,6
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,8
EFFECTIF TOTAL	9250
TERRE	6800
MER	350
AIR	100
GENDARMERIE	

Armée faible et peu équipée (matériels soviétiques). Participe sous forme d'éléments légers à des interpositions au LIBERIA, et au Mozambique.

49) LIBERIA

Pays victime d'une guerre civile. Plusieurs contingents africains (ECOMOG) appartenant au CEDEAO (communauté économique des états de l'ouest africain) sont en place. (NIGERIA majoritaire avec 10000 hommes, TANZANIE, GHANA, GUINEE)

4.10) MALI

BUDGET EN MILLIONS DE \$	65
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	7300
TERRE	6900
MER	
AIR	400
GENDARMERIE	1800

Le Mali dispose d'une armée faiblement équipée (problème de l'aide soviétique) La relative stabilité de l'état, les effectifs disponibles, permettraient cependant de fournir l'ossature d'un à deux bataillons d'interposition à équiper quasi entièrement.

4.11) NIGER

BUDGET EN MILLIONS DE \$	32
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	5300
TERRE	5200
MER	
AIR	100
GENDARMERIE	1400+ garde républicaine 2500

Le Niger dispose de quelques blindés (125 AML60 et 90) de quelques mortiers ainsi que 2 C-130 qui lui permettraient de participer à niveau d'un bataillon interarmes projeté en partie par moyens nationaux à un règlement de crise dans la sous-région.

4.12) NIGERIA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	202
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,2
EFFECTIF TOTAL	76000
TERRE	62000
MER	5000
AIR	9500
GENDARMERIE	

Ce pays, pour les normes africaines, dispose d'une armée nombreuse et bien équipée tout du moins pour la partie des équipements occidentaux. Il participe à de nombreuses opérations de maintien de la paix en et hors d'Afrique. 12000 hommes servent ainsi sous mandat onusien ou OUA (RWANDA, SOMALIE, LIBERIA). Ce pays peut donc peser de manière significative mais peut-être trop importante en regard de ses voisins pour toute opération régionale de maintien de la paix. Il dispose de tous les éléments pour déployer une brigade interarmes, appuyée par de l'aviation. Il peut partiellement projeter cette force.

4.13) SENEGAL

BUDGET EN MILLIONS DE \$	133
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	13500
TERRE	12000
MER	700
AIR	650
GENDARMERIE	

Le Sénégal dispose d'une armée assez bien équipée mais pour laquelle l'affaire de Casamance reste préoccupante. Elle pourrait sans cela participer à hauteur d'un bataillon interarmes à une force de maintien de la paix. D'autre part le Sénégal tient à jouer un rôle au plan politique et militaire dans la région.

4.14) SIERRA LEONE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	13,5
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,3
EFFECTIF TOTAL	6150
TERRE	6000
MER	150
AIR	
GENDARMERIE	

La Sierra Leone traverse une période de troubles avec un front uni révolutionnaire de 1000 hommes.

4.15) TOGO

BUDGET EN MILLIONS DE \$	48
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	6950
TERRE	6500
MER	200
AIR	250
GENDARMERIE	

Le TOGO dispose d'une armée de faible puissance. Pourrait fournir l'équivalent d'un bataillon interarmes partiellement équipé.

CONCLUSION PARTIELLE AFRIQUE OCCIDENTALE

L'Afrique occidentale est dominée par le NIGERIA. Cette sous-région dispose d'armées de valeurs et volumes très différents. Elle dispose cependant des moyens militaires du niveau d'au moins une brigade renforcée pour le règlement de conflits. La projection devra se faire en partie par moyens européens. Pour donner une connotation inter-africaine à cette force et pour éloigner la mainmise du NIGERIA, les états européens se verraient d'autre part dans l'obligation de renforcer en équipements des états de taille plus faible mais aux armées significatives (notamment COTE D'IVOIRE, SENEGAL et GHANA). Le Sénégal tient d'ailleurs à jouer un rôle politique et militaire dans la région.

5 / AFRIQUE AUSTRALE

51) AFRIQUE DU SUD

BUDGET EN MILLIONS DE \$	4,1 milliards de \$
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	78000
TERRE	58000
MER	4500
AIR	10000
GENDARMERIE	

C'est l'armée moderne et entraînée du continent africain. Pour peu que le processus de normalisation politique continue, l'armée Sud africaine aurait largement les moyens de fournir les matériels ou aussi les personnels pour un à plusieurs bataillons voire une brigade complète interarmes appuyée par de l'aviation dans le cadre d'une opération de maintien de la paix dans la sous-région.

52) ANGOLA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	900
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	
EFFECTIF TOTAL	82000
TERRE	75000
MER	1500
AIR	5500
Sécurité intérieure	40000 en plus du total

L'armée angolaise est opposée à 55000 opposants de l'UNITA. Il n'est pour l'instant pas envisageable de la voir distraire des forces du conflit.

53) BOTSWANA

BUDGET EN MILLIONS DE \$	171
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	7500
TERRE	7000
MER	0
AIR	500
GENDARMERIE	

Participe avec un bataillon au maintien de la paix en Mozambique. Pourrait difficilement déployer plus à l'extérieur. Vu l'effectif, l'entraînement et les matériels en dotation.

54) LESOTHO

BUDGET EN MILLIONS DE \$	25
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,05
EFFECTIF TOTAL	2000
TERRE	2000
MER	
AIR	
GENDARMERIE	

Petit pays petite armée

55) MALAWI

BUDGET EN MILLIONS DE \$	24
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	10400
TERRE	10000
MER	200
AIR	200
GENDARMERIE	

Pays assez stable mais dont l'armée est dotée d'assez peu de moyens. Elle pourrait au plus être capable de fournir les personnels d'un bataillon.

56) MOZAMBIQUE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	84
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	
TERRE	30000 prévus après restructuration
MER	
AIR	
GENDARMERIE	

Pays qui se remet d'une guerre civile éprouvante. A ce titre 5100 personnels d'armées africaines (Bangladesh, Botswana, Zambie) et autres (Inde et Uruguay) sont en interposition sur son territoire.

57) NAMIBIE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	58
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	8100
TERRE	8000
MER	100
AIR	
GENDARMERIE	

Peu d'information sur la capacité opérationnelle de cette armée et sur l'état de stabilité du pays. Cette armée dispose en tout cas d'assez peu d'équipements.

58) ZAMBIE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	60
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,1
EFFECTIF TOTAL	24000
TERRE	20000
MER	
AIR	1600
GENDARMERIE	

Armée équipée de matériels soviétiques donc de valeur opérationnelle de plus en plus douteuse, pour ce qui est des équipements. Cette armée a cependant déployée un bataillon au Mozambique en interposition.

59) ZIMBABWE

BUDGET EN MILLIONS DE \$	217
AIDE EXTERIEURE MILITAIRE EN M\$	0,3
EFFECTIF TOTAL	46900
TERRE	42000
MER	
AIR	4000
Police république	19500 en plus du total

L'armée du ZIMBABWE a déjà participé à des opérations de maintien de la paix (SOMALIE avec 1 bataillon). Cette armée a le potentiel pour fournir des contingents équipés ou non de un à plusieurs bataillons. D'autre part, l'équipement de type mixte, occidental soviétique et chinois laisse prévoir une bonne capacité opérationnelle de cette armée en vue de la participation à une force d'imposition de la paix disposant de moyens significatifs.

CONCLUSION PARTIELLE AFRIQUE AUSTRALE :

Cette sous-région possède les moyens d'équiper par elle-même et aussi de projeter une force d'interposition du volume d'une à deux brigades interarmes appuyées par des éléments aériens puissants. L'Afrique du Sud pour peu qu'elle en ait la volonté politique pourrait être l'élément moteur de cette opération. Le processus de réorganisation, diminution de son armée ne serait pas un empêchement à cette position. Le ZIMBABWE, peut lui aussi de manière significative participer à une opération, les autres pays de la zone ne pouvant essentiellement fournir des contingents du niveau bataillon à équiper en matériels lourds.

ANNEXE 5

TABLEAU RECAPITULATIF DES POSSIBILITES SOUS-REGIONALES

Ce tableau résume ce que pourraient raisonnablement fournir les grandes régions d'Afrique. Dans le cas où la ressource dépasse le besoin (Afrique du Sud, Nigéria) c'est la combinaison besoins, moyens qui a été utilisée. (HM: Hélicoptère de Manoeuvre)

CAPACITE RAISONNABLEMENT DISPONIBLE	CORNE	AFRIQUE ORIENTALE	AFRIQUE CENTRALE	AFRIQUE OCCIDENTALE	AFRIQUE AUSTRALE
Volume en personnels	néant	2000 à 3000 hommes	1500 à 2500 hommes	4000 à 5000 hommes	6000 à 7000 hommes
Renseignements	néant	de contact	de contact	de contact	bonne (Afrique du Sud)
Combat à terre	néant	leader Kenya renfort autres pays volume brigade interarmes	2 à 3 bataillons interarmes	brigade renforcée interarmes à dominante NIGERIA	brigade renforcée interarmes à dominante Afrique du Sud aide Zimbabwe
Aéromobilité et aérocombat	néant	10 appui tactique 10 HM	10 appui tactique 6 HM	10 appui tactique 10 HM	10 à 20 appui tactique 10 à 20 HM
Commandement	néant	kenyan	Gabon ou Cameroun	NIGERIA	Afrique du Sud
Soutien	néant	faible	1 bataillon	dominante NIGERIA à renforcer	Afrique du Sud
Projection	néant	très faible	6 cargos tactiques	5 à 8 cargos tactique	20 cargos tactique
BESOINS ESSENTIELS	tout	renseignement génie travaux santé approvisionnement projection moyens trans cdt	renseignement génie travaux santé approvisionnement projection moyens trans cdt	renseignement génie travaux santé approvisionnement projection moyens trans cdt	projection

COMPOSITION D'UN CONTINGENT TYPE

Forces déployées sur le terrain

Un à deux bataillons interarmes (800 hommes / Bat.):

- 3 compagnies d'infanterie
- 1 compagnie de blindés légers équipés de canons
- 1 élément du génie (1/2 compagnie)
- 1 compagnie de soutien et une section de mortiers lourds
- Appui aérien en reconnaissance

Forces en réserve

Intervention rapide:

- 1 bataillon mixte à dominante blindée (blindés légers, infanterie)
- 1 bataillon d'artillerie (18 ou 24 pièces)
- 1 compagnie d'infanterie aéromobile
- 1 escadrille d'hélicoptères de manoeuvre
- Appui aérien

Soutien

- Un état major
- 1 bataillon lourd du Génie
- 1 bataillon logistique
- 1 Compagnie de transmission (disposant de moyens d'information opérationnelle)
- Moyens aériens d'appui tactique (fonction des menaces) et de transport intra-théâtre (1 avion de liaison: CARIBOU ou CASA 235, 2 cargos tactiques du type C 130)

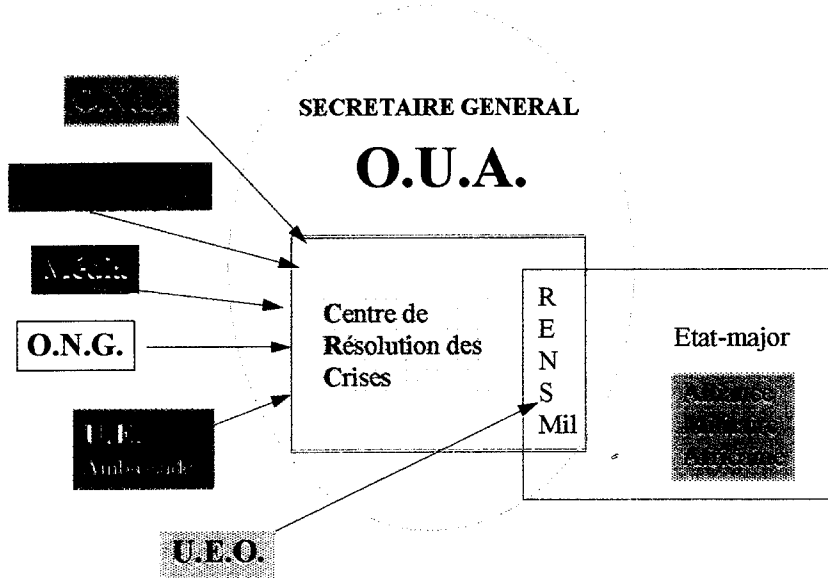
Projection

- Location d'avions de transport « stratégique »

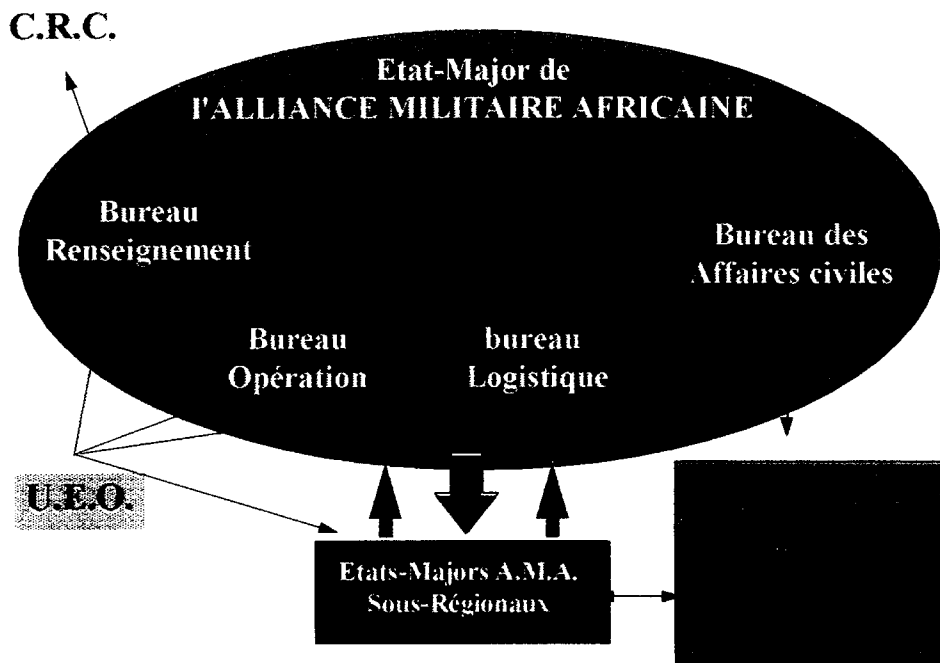
ANNEXE 7

PROCESSUS DECISIONNEL

DIPLOMATIE PREVENTIVE



ORGANISATION DE L'ALLIANCE MILITAIRE AFRICAINE

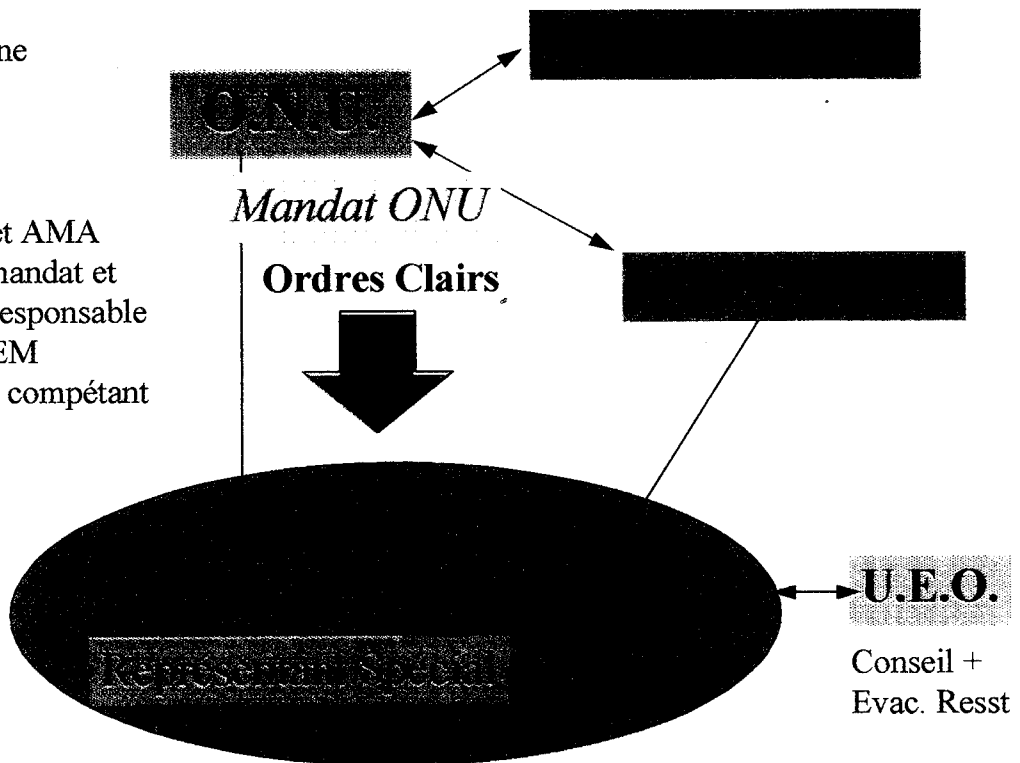


PROCESSUS DECISIONNEL

Détection d'une
crise

ONU, OUA et AMA
élaborent le mandat et
désignent le responsable
militaire et l'EM
sous-régional compétant

Gestion de
la crise en
temps réel



Rem: Prédominance de l'action militaire sur l'action civile

RESUME DES PROPOSITIONS CONCRETES

PREAMBULE

Cette étude nous a permis de dégager des propositions qui respectent au moins deux des trois exigences, simples mais incontournables, qui garantissent la réussite des missions de paix décidées par les Nations Unies:

- une mission claire,
- un commandement,
- des moyens.

LA DIPLOMATIE PREVENTIVE

Le centre de résolution des conflits (CRC)

Actions à mener par l'O.U.A. (p: 19): - Poursuivre ses efforts en cherchant à maîtriser l'ensemble des informations disponibles (politique, économique, média et militaire).

- Inciter les sous-régions au travers des institutions existantes, à s'organiser pour assurer la remontée d'une information la plus fiable et réaliste possible.

Rôle de l'ONU (p: 19-23): Aider et former le personnel en charge du CRC à cause de l'expérience acquise au niveau des analystes et du support informatique HUS (Humanitarian Unmanned System).

Rôle de l'U.E. (p: 19): Approvisionner le CRC par le canal des ambassades, participe au financement des initiatives européennes.

Rôle de l'U.E.O. (p: 20-25): Participer à la collecte du renseignement d'origine stratégique ou tactique par la mise à disposition, sous certaines conditions qui restent à définir, de moyens spécifiques (satellites, capteurs divers, etc.).

Les médias

Actions à mener par l'O.U.A. (p: 20): Promouvoir le développement des médias en Afrique et inciter les agences de presse nationales à se fédérer en agences transnationales au niveau de la sous-région voire même au niveau du continent.

Rôle de l'U.E. (p: 20-23-25): Soutenir les initiatives dans ce domaine (financement, coopération et formation des journalistes).

LES OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE

Commandement

Actions à mener par l'O.U.A. (p: 22): Inciter les états africains à créer une Alliance Militaire Africaine ne traitant exclusivement que des missions de paix, dont l'état-major principal serait placé auprès du secrétaire général de l'organisation africaine et qui se ramifierait en états-majors sous-régionaux.

Rôle de l'Union Européenne (p:26): Appuyer sur le plan diplomatique cette initiative et participer au financement de ces états-majors.

Rôle de l'U.E.O. (p: 27): Partager son expérience dans les domaines du travail en état-major, de la planification, de la gestion des moyens et de la conduite d'une opération de paix.

Entraînement et formation

Rôle de l'O.U.A.. (p: 24): - Recenser les pays africains volontaires pour participer au futurs contingents.

- Organiser un exercice d'état-major annuel au sein de l'AMA et promouvoir, au niveau sous-régional, la réalisation d'exercices internationaux débutant par une mobilisation de tout ou partie des forces à engager.

Rôle de l'U.E.O.(p: 24-25): - Promouvoir la sous-région comme creuset du développement de l'entraînement et de la formation des contingents

- Diriger et animer les exercices d'état-major.

- Renforcer et répartir les contributions des pays européens en matière de coopération dans les domaines suivants: la formation de base du soldat et des cadres, la formation spécifique (matériel lourd) ainsi que la participation aux manoeuvres sous-régionales.

- Partager son expérience en matière de techniques de négociation et de travail avec les médias.

Equipements

Actions à mener par l'O.U.A. (p: 20): Commencer à recenser le matériel disponible sur le continent africain et se doter des moyens sensibles, mais réputés efficaces (radio d'information opérationnelle par exemple).

Rôle de l'U.E.O.(p:25): - Participer au recensement et à l'évaluation des besoins en matériels lourds et spécifiques (communication, renseignement, etc.).

- Coordonner l'action des pays volontaires pour fournir le matériel manquant le moment venu et en garantir l'interopérabilité.

Réalisation des missions

Rôle de l'U.E.O (p: 9): - Planifier l'évacuation de ses ressortissants et s'intégrer dans l'EM de théâtre pour la réalisation de cette action particulière.
- Maintenir la présence de conseillers à tous les niveaux d'exécution de la manoeuvre.

ACTIONS POSSIBLES A COURT TERME

Préambule

Il n'est pas utile d'attendre la concrétisation des propositions mentionnées ci-dessus. L'urgence de la situation nécessite une application immédiate de mesures simples issues d'initiatives africaines et européennes. Là encore, la sous-région facilite la mises en place de mesures efficaces.

Exemple d'initiatives possibles

Rôle de l'O.U.A.: initier un exercice annuel d'état-major de gestion de crise même si aucune alliance militaire africaine n'existe.

Rôle possible de la France (p: 27): - Grâce aux accords de défense, organiser des exercices au niveau de la sous-région occidentale impliquant plusieurs pays africains tout en y associant les Britanniques.

- Les bases françaises pourraient servir de sites de stockage des matériels que l'Europe voudrait bien allouer à l'Afrique.

Rôle possible de la Grande Bretagne (p: 27): - Appuyer les initiatives françaises en matière d'exercices internationaux.

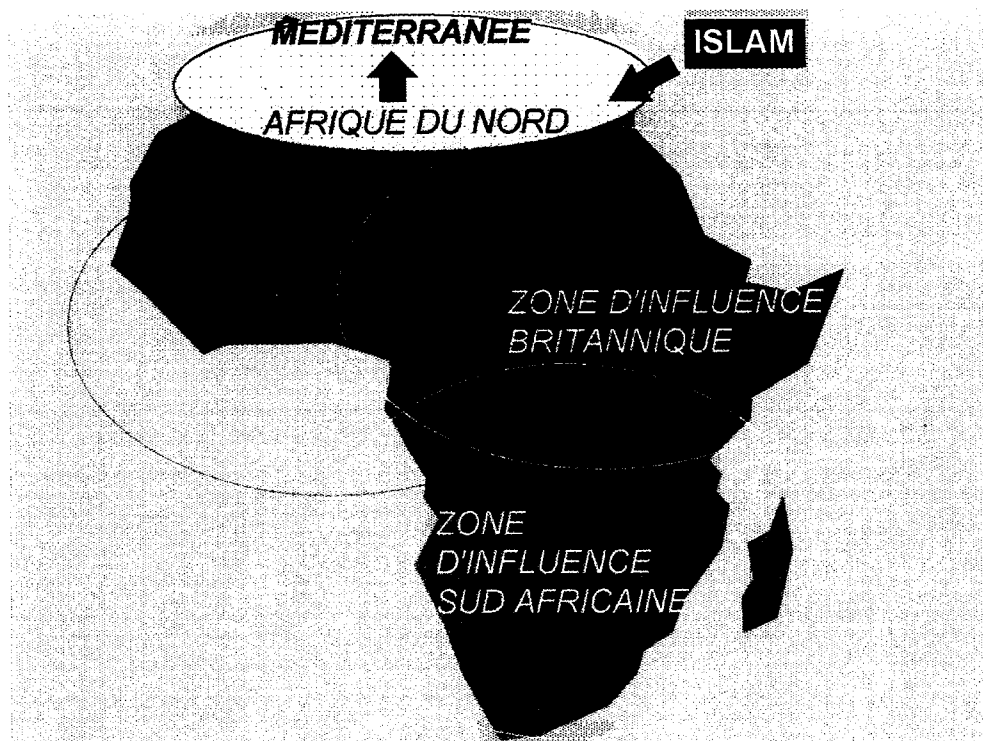
- Etendre sa coopération militaire à l'organisation, au sein des pays africains qui font partis du Commonwealth, d'exercices internationaux.

Rôle possible de l'Afrique du Sud (p:27): Affirmer la volonté africaine en proposant pour l'Afrique Australe une dynamique à l'image de celle que pourraient insuffler Français et Britanniques.

Rôle de l'Union Européenne: Aider financièrement et supporter sur un plan diplomatique toutes les initiatives mentionnées plus haut.

Répartition des zones d'influence

Remarque: Le schéma proposé ne peut tenir compte de l'interpénétration des zones francophones et anglophones.



BIBLIOGRAPHIE

- L'Afrique et l'Europe, sous la direction de Philippe Lemarchand, Atlas du XXème siècle, édition Complexe (1994)
- L'année stratégique, 1995, sous la direction de Pascal Boniface, Les équilibres militaires, édition Dunod-Iris (1995)
- Opérations des Nations-Unies, leçons de terrain. Collection perspectives stratégiques, fondation pour les études de défense (4ème trimestre 1995).
- Document final du séminaire sur la diplomatie préventive et le maintien de la paix en Afrique. Dakar les 14 et 15 décembre 1995
- Conclusions de la conférence de Bruxelles (Janvier 1996)
- Charte des Nations Unies
- Dossier CID session 95 / 96, enseignement Opérationnel, Cycle EO 3, Etude ONU
- Rapport supplémentaire à l'Agenda pour la paix rédigé par le Secrétaire général des Nations Unies (3 janvier 1995)
- Union de l'Europe Occidentale, historique, structures, perspectives. Service de presse & documentation, juin 1995.
- Rapport de la présidence sur le rôle de l'UEO dans le maintien de la paix, note du secrétaire général, conseil des ministres, 22 novembre 1993.
- Note n°0165/DEF/EMA/EMP/E.1 du 06 MAR 1995; Orientations pour la conception, la préparation, la planification, le commandement et l'emploi des forces françaises dans les opérations militaires fondées sur une résolution du conseil de sécurité de l'ONU
- Concept britannique du « maintien de la paix élargi (Wider Peace Keeping) » manuel de l'armée de terre britannique (1995).
- Afrique: Analyse d'un échec et perspectives d'avenir. Cdt (Air) Hervé RAMEAU, Bulletin de Documentation n° 502 C.E.S.A.